



« Exemple destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D143-4 du code forestier »

Direction Territoriale RHONE ALPES
Agence Départementale de la SAVOIE

Département de la SAVOIE (73)
Arrondissement de CHAMBERY
Canton de LA ROCHETTE
Région IFN n° 705
SRA RHONE ALPES

FORET COMMUNALE de LA TABLE

Surface : 539,81 ha

Révision d'aménagement forestier
(2008-2022)

Série unique de futaie irrégulière

Altitudes	
Supérieure	1 980 m
Moyenne	1 250 m
Inférieure	770 m

Essences principales (% en surface terrière en début d'aménagement)	
Epicéa commun	47%
Sapin pectiné	27%
Hêtre	1%
Erable sycomore	1%
Châtaignier	1%
Autres feuillus	2%
Vides non boisables et peuplements inaccessibles	21%
Total	100%

DOCUMENT ONE

PREAMBULE

Cet aménagement a été réalisé en se référant aux documents suivants :

- La typologie des structures du massif alpin a été utilisée pour la description des peuplements forestiers (ONF mars 2003)
- Ce document a été réalisé en utilisant le Schéma Régional d'Aménagement Rhône Alpes 2006 (SRA)
Document consultable sur le site
<http://ddaf73.agriculture.gouv.fr/Observatoire/Atlas/presentation.htm>
- Les opérations sylvicoles proposées sont issues du Guide des Sylvicultures de Montagne (GSM) 2006.
Document consultable sur le site
<http://ddaf73.agriculture.gouv.fr/Observatoire/Atlas/presentation.htm>
- La description des stations forestières se base sur la Synthèse des unités stationnelles des Alpes du Nord et des montagnes de l'Ain 2006
Document consultable sur le site
<http://ddaf73.agriculture.gouv.fr/Observatoire/Atlas/presentation.htm>.

Autres précisions

- Les produits martelés et prélevés sont suivis en volume commercial et en surface terrière.
- Diamètre de précomptage choisi pour le remplissage du sommier : 20 cm (à partir de 17,5 cm à 1,30 m).
- Sauf indication contraire les volumes cités sont des volumes tige (hors houppiers) sur écorce.
- Les valeurs financières sont exprimées en euros Hors Taxe constants année 2007.
- La description de la forêt a été réalisée selon un maillage régulier de 1 point par hectare de juin 2007 à mars 2008. Les peuplements ont fait l'objet de mesures relascopiques (prise en compte des tiges de diamètre supérieur à 17,5 cm) dont les résultats figurent dans le texte ou en annexes dans les fiches descriptives par parcelles.

(La précision du GPS (Global Positionnement Système) utilisé pour le repérage des placettes d'inventaire sur le terrain est de l'ordre de 10 m. Elle est parfois moins bonne selon les conditions de réception. Il est illusoire d'espérer pouvoir reproduire cet inventaire pour une comparaison point par point. Il ne doit pas être considéré comme une cartographie précise des peuplements.)

- Le passage de la surface terrière (mesurée sur le terrain) au volume tige se fait selon la formule $V = F \times H \times G$, où V est le volume tige, G, la surface terrière à l'ha à partir du diamètre 20 pour les futaies, 10 pour le taillis et F le coefficient de forme et H la hauteur moyenne des peuplements. FxH est obtenu à partir des données moyennes observées lors des exploitations des 10 dernières années et pondérées par la hauteur moyenne observée sur le terrain à chaque point. Le coefficient retenu pour la forêt de LA TABLE est de 11 pour les résineux.

MAIRIE DE LA TABLE

Département de la Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice	11	L'an deux mil neuf, vingt-six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Eric KIEFFER , Maire
Nombre de conseillers présents	8	
Nombre de votants	9	

Présents

Eric KIEFFER, Jean-François NICOLAS, Coecilia MOROLDO FIZET, Jean-Paul GERVASON, Bernard THOMAS, Isabelle BEAUMONT, Marcel LE CORRE, Valérie OLEWSKI,

Absente ayant donné procuration

Valérie SAADIA (à Coecilia MOROLDO-FIZET),

Absents excusés

Patrick FLAUS, Thierry OSTORERO,

Secrétaire de séance

Isabelle BEAUMONT.

Date de la convocation : 19 mars 2009

**OBJET : PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA COMMUNE DE LA TABLE
CHOIX DE GESTION 2008-2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Révision d'Aménagement de la forêt communale de La Table pour la période 2008-2022, établie par l'Office National des Forêts.

Après analyse de l'état de la forêt, les objectifs à assigner à la forêt ont été présentés et arrêtés en concertation avec la commune. Un programme d'actions a été dressé.

Les années de passage en coupe et les règles de gestion sont définies pour la période d'application de l'aménagement. Les travaux susceptibles d'être réalisés sont indiqués à titre indicatif ainsi qu'un bilan financier prévisionnel annuel. Tous ces éléments sont rappelés dans le rapport de synthèse du document d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après, en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la Révision d'Aménagement de la forêt communale de La Table et le programme d'actions associé.

Fait et délibéré en mairie.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,

Eric KIEFFER

acte rendu exécutoire
le 31/03/09
et publication ou notification
du 31/03/09
Le Maire,



chef lieu - 73110 La Table - Tél. 04.79.65.00.00 - Fax : 04.79.65.09.38

E-Mail : commune.latable@orange.fr

ouverture au public : mardi : 14 h à 17 h - jeudi : 15 h à 18 h - vendredi : 9 h à 12 h

permanence des élus : jeudi 15 h à 17 h ou sur rendez-vous

02/18

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE REGION RHONE-ALPES

Département : Savoie **Forêt communale de :** LA TABLE
Contenance : 539,81 ha
Révision d'aménagement forestier 2008-2022
Arrêté d'aménagement n°00961

DIRECTION REGIONALE de l'ALIMENTATION, de l'AGRICULTURE et de la FORET
ARRÊTE D'AMENAGEMENT FORESTIER

LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES ET DU DEPARTEMENT DU RHONE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU les articles L 143-1, R 143-2 et R 143-3 du code forestier,

VU le décret n°97-1163 du 17 décembre 1997 modifiant le code forestier et portant déconcentration des décisions relatives aux aménagements des forêts, aux défrichements de forêts incendiées et aux transactions en matière d'infractions à la législation sur le défrichement, notamment ses articles 1er et 19,

VU l'arrêté ministériel en date du 13 mai 1998 réglant l'aménagement de la forêt communale de LA TABLE,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de LA TABLE en date du 26 mars 2009, déposée à la préfecture de la Savoie le 7 avril 2009, donnant un avis favorable au projet d'aménagement forestier,

VU le dossier d'aménagement déposé le 24 décembre 2010,

SUR la proposition du directeur territorial de l'Office national des forêts,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : La forêt communale de LA TABLE (Savoie), d'une contenance totale de 539,81 ha, comprend 110,10 ha non boisés (landes et pelouses) et 407,30 ha susceptibles de sylviculture. Elle est concernée par les périmètres de protection du captage d'eau potable des Quinquins n°2 ainsi que par les captages de Champenet et Chez Legrand.

Elle est affectée principalement à la production de bois d'œuvre résineux et feuillu, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages, l'accueil du public et, localement, la protection physique et la protection de la ressource en eau.

ARTICLE 2 : Elle forme une série unique traitée en futaie irrégulière d'épicéa (50%), sapin pectiné (34%), autres résineux (2%), hêtre (5%), érable (2%), châtaignier (2%) et autres feuillus (5%).

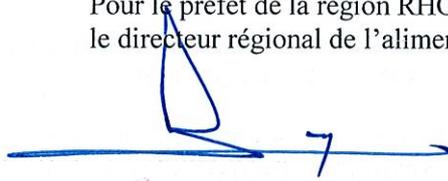
Pendant une durée de 15 ans (2008-2022) :

- 344,69 ha seront parcourus par des coupes assises par contenance,
- 114,01 ha seront maintenus en évolution naturelle,
- le solde sera laissé en repos,
- les travaux feront l'objet de programmes annuels soumis à l'approbation de la commune.

ARTICLE 3 : Le directeur territorial de l'Office national des forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 31 décembre 2010

Pour le préfet de la région RHONE-ALPES et par délégation,
le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,



Gilles PELURSON

SOMMAIRE

Titre 0 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX	6
0.1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET	6
0.2 - SURFACE DE LA FORET	6
0.3 - PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION ET/OU DE BORNAGE	7
0.4 - PARCELLAIRE	7
Titre 1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL	9
1.1 - FACTEURS ECOLOGIQUES	9
1.1.1 - Topographie et hydrographie	9
1.1.2 - Climat.....	9
1.1.3 - Géologie.....	10
1.1.4 - Pédologie	10
1.1.5 - Synthèse des facteurs écologiques : les stations forestières.....	10
1.2 - HABITATS NATURELS	11
1.3 - Z.N.I.E.F.F. (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et Z.I.C.O. (Zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux)	11
1.4 - LA FLORE	11
1.4.1 - Etages et séries de végétation.....	11
1.4.2 - Relevé des espèces végétales remarquables.....	11
1.4.3 - Peuplements et arbres remarquables	12
1.4.4 - Répartition des essences forestières.....	12
1.4.5 - Précisions sur l'état sanitaire des peuplements.....	13
1.5 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS	13
1.5.1 - Typologie et état récapitulatif des peuplements de la forêt.....	13
1.5.2 - Etat de répartition des types de peuplements par parcelle	14
1.5.3 - Répartition synthétique par grands types de peuplements	15
1.5.4 - Précisions d'ordre quantitatif.....	15
1.5.5 - Estimation de la production	16
1.5.6 - Etat de la régénération	17
1.6 - FAUNE SAUVAGE	19
1.6.1 - Relevé des espèces animales remarquables	19
1.6.2 - Autres espèces présentes dans la forêt ou aux abords (vertébrés)	19
1.6.3 - Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt.....	19
1.6.4 - Précisions éventuelles sur l'état sanitaire des populations	20
1.7 - RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU	20
1.8 - RISQUES D'INCENDIE	20
Titre 2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	21
2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE	21
2.2 - AUTRES PRODUCTIONS	21
2.3 - ACTIVITES CYNEGETIQUES	22
2.4 - ACTIVITES PISCICOLES	22
2.5 - ACTIVITES PASTORALES	23
2.6 - ACCUEIL DU PUBLIC	23
2.7 - PAYSAGES REMARQUABLES ET SENSIBILITES PAYSAGERES	23
2.8 - RICHESSES CULTURELLES	23
2.9 - SUJETIONS DIVERSES	24

2.10 - STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER	24
Titre 3 - GESTION PASSEE - ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS DE LA FORET	26
3.1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES.....	26
3.1.1 - TRAITEMENTS ANTERIEURS AU DERNIER AMENAGEMENT	26
3.1.2 - DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER.....	26
3.2 - TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL	28
3.3 - ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS.....	28
3.3.1 - Limites périmétrales.....	28
3.3.2 - Etat des équipements.....	28
Titre 4 - SYNTHESSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX.....	31
4.1 - EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES	31
4.2 - DEFINITIONS DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES	33
4.3 - DISPOSITIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE (539,81 ha) ...	33
4.3.1 - Mode de traitement - Méthode d'aménagement	33
4.3.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité	34
4.3.3 - Détermination de l'effort de régénération	35
4.3.4 - Classement des unités de gestion	35
Titre 5 - PROGRAMME D' ACTIONS.....	36
5.1 - DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LE FONCIER.....	36
5.2 - PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE	36
5.2.1 - Opérations sylvicoles - Coupes.....	36
5.2.2 - Opérations sylvicoles et travaux	39
5.3 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET.....	39
5.4 - AUTRES DISPOSITIONS GENERALES.....	40
5.4.1 - Autres opérations en faveur de la biodiversité.....	40
5.4.2 - Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche	41
5.4.3 - Dispositions concernant les ressources naturelles.....	41
5.4.4 - Dispositions en faveur de l'accueil du public.....	41
5.4.5 - Dispositions en faveur des paysages	41
5.4.6 - Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique.....	42
5.4.7 - Mesures générales concernant la défense contre les incendies	42
5.4.8 - Mesures générales d'ordre sanitaire	42
5.4.9 - Programme d'observations et de recherches	42
5.4.10 - Actions de communication.....	42
Titre 6 - BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	43
6.1. - RECOLTES	43
6.2. - RECETTES.....	44
6.3. - DEPENSES	45
6.4. - BILAN PASSE ET FUTUR.....	46
Titre 7 - ANNEXES	48

CARTES

Plan de situation de la forêt et régions IFN
Plan de situation sur fond IGN au 1 / 25 000
Carte géologique
Carte des unités stationnelles
Carte des statuts particuliers
Carte des essences
Carte des structures de peuplements
Carte de la surface terrière résineuse et feuillue
Carte de la répartition des gros et très gros bois
Carte de la régénération
Carte de la répartition des perches
Carte des dégâts de gibier
Carte de l'accueil du public et des sensibilités paysagères
Carte de la desserte et de l'exploitabilité
Carte d'aménagement

DOCUMENT ONF

DOCUMENT ONE

Titre 0 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

• **Nom et propriétaire de la forêt :**

Nom : Forêt Communale de La Table

Propriétaire : Commune de La Table

• **Origine de la forêt :**

La forêt appartient depuis des temps immémoriaux à la commune. Elle a été placée sous le régime forestier par le Décret Général de soumission des forêts de Savoie consécutif à l'annexion de 1860.

• **Situation de la forêt :** (Cf : Carte de situation par rapport aux régions forestières de Savoie).

- Département de situation : SAVOIE (73)
- Arrondissement : Chambéry
- Canton : La Rochette
- Commune : La Table
- Région I.F.N. de situation : 73-7/705 Basse Maurienne et Tarentaise.

• **Organisation administrative de gestion :**

OFFICE NATIONAL DES FORETS - Agence départementale de la Savoie
Unité territoriale Chambéry Sud - Triage de La Table

• **Schéma Régional d'Aménagement (SRA) s'appliquant à la forêt**

Rhône Alpes – juin 2006.

0.2 - SURFACE DE LA FORET

(Cf annexe 1 : Extrait de la matrice cadastrale)

La surface de la forêt est arrêtée à 539 ha 81 ares et 20 ca, arrondis à : **539,81 ha**

Elle est égale à la surface cadastrale.

Actuellement, l'ensemble des propriétés boisées de la commune de La Table susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière ou de reconstitution relève du régime forestier.

Surface réduite : 429,71 ha (elle représente la surface boisée (surface totale moins la surface de vides non boisés). La desserte interne de la forêt est incluse dans la surface réduite

Surface en sylviculture : 407,30 ha (elle représente la surface qui fera l'objet d'une récolte de bois à un moment ou à un autre dans la vie des peuplements forestiers).

La forêt relevant du régime forestier représente 37% du territoire communal (1476 ha) et 96% de sa surface boisée (565 ha). (source : <http://www.savoie.pref.gouv.fr> , Observatoire et connaissance des territoires)

0.3 - PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION ET/OU DE BORNAGE

Lors du premier bornage effectué en 1887, 30 bornes gravées numérotées et 30 rochers croisés ont été posés lors d'un levé amiable fait à l'aide de la Mapped.

Ensuite un second bornage est effectué en 1946, à l'occasion des nouvelles soumissions, les bornes du n°1 à 83 sont installées. (*source : aménagements précédents*)

Aucun des documents correspondants ne figurent dans les archives de l'Office National des Forêts.

Limites naturelles :

- Ruisseau de la Gorge, limite avec la forêt communale du Bourget en Huile au Nord-Est
- Ruisseau de La Serraz, limite avec la forêt communale du Verneil au Sud.

La forêt communale de La Table est également contiguë en crête à une troisième forêt relevant du régime forestier : la forêt communale de Saint Alban d'Hurtières au Sud Est.

Il n'y a jamais eu de revendications sur les limites (*sources : aménagement de 1962*) et il n'existe à ce jour aucun litige.

Il existe sur l'ensemble de la forêt un nombre important d'enclaves – 78 répertoriées- Ces micro-parcelles (< 5 ares), ne sont pas cartographiées, ni délimitées sur le terrain. Cette situation n'apporte aucune gêne dans la gestion quotidienne, il n'y a pas d'enjeu. La commune saisira chaque opportunité d'acquisition de ces parcelles.

Le statut de la route d'accès la forêt (en dehors de l'enveloppe relevant de régime forestier) est resté chemin d'exploitation non cadastré alors que cet ouvrage est ouvert à la circulation. Cette situation sera à régulariser.

La longueur du périmètre est de 17,7 kilomètres.

(*Cf : Carte de situation de la forêt*).

0.4 - PARCELLAIRE

La forêt comporte 35 parcelles numérotées de 1 à 31 et de B à E. (pour ces 4 parcelles la numérotation en lettres est conservée, selon le souhait du propriétaire, il s'agit des anciens alpages).

Le parcellaire a été revu par endroit pour s'appuyer au maximum sur des limites naturelles, des pistes ou des sentiers.

Le tableau ci-après indique les surfaces de chaque parcelle. Elles sont calculées par le Système d'Information Géographique de l'Agence ONF de Savoie et corrigées par la surface cadastrale retenue.

(*Cf annexe 1 : Extrait matrice cadastrale*).

Parcelle	Canton	Surface totale en ha	Surface réduite	Surface en sylviculture
1	La Grande	16,04	14,81	14,81
2	La Grande	14,73	14,73	14,73
3	La Blanchine	13,47	13,47	13,47
4	La Grande	15,50	15,50	15,50
5	La Grande	12,58	12,58	12,58
6	La Blanchine	9,41	9,41	9,41
7	La Blanchine	14,36	14,36	14,36
8	La Grande	11,04	11,04	11,04
9	La Grande	20,74	20,74	20,74
10	La Grande	25,98	25,98	25,02
11	La Blanchine	15,31	15,31	15,31
12	Les	13,86	13,86	13,86
13	Les	9,80	9,80	9,80
14	Les	12,19	12,19	11,17
15	Prévieux	8,86	8,86	8,86
16	Prévieux	14,18	14,18	14,18
17	Prévieux	9,64	9,64	9,64
18	Prévieux	12,26	12,26	12,26
19	Prévieux	13,71	13,71	13,71
20	Prévieux	6,46	6,46	6,46
21	Prévieux	13,71	13,71	13,71
22	Prévieux	12,29	12,29	11,27
23	Prévieux	15,61	15,61	15,61
24	Prévieux	11,70	10,73	10,73
25	Prévieux	15,65	15,65	15,65
26	Prévieux	10,60	10,60	8,83
27	Le Buclin	1,08	1,08	1,08
28	La Grande	10,15	10,15	9,14
29	Le Champet	10,31	10,31	9,37
30	Mont	25,34	21,59	18,77
31	Plateau	29,24	19,16	20,17
B	Lachat	28,48	7,12	4,07
C	Mont	34,88	3,08	1,03
D	Plateau	13,56	0,00	0,00
E	Le Grand	37,09	9,76	0,98
Total		539,81	429,71	407,30

DOCUMENT ONE

Titre 1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1 - FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1 - Topographie et hydrographie

La forêt est située sur le versant Nord Ouest de la chaîne des Hurtières, en rive gauche de la vallée du Gelon.

Elle est constituée d'un massif principal et d'une parcelle isolée (P. 27) située sur le versant Nord du Pic de l'Huile

Altitudes extrêmes : 770 m (parcelle 28) à 1980 m (parcelle E), moyenne : 1250 m.

Fourchette des pentes : 10 à 100%, moyenne : 50%

Exposition dominante : Ouest à Nord

La forêt est parcourue par de très nombreux ruisseaux, dont certains empruntent des couloirs encaissés par endroits

On rencontre dans le haut de la forêt de nombreuses zones humides dont la plus importante (marais de Mont Dondon) est située parcelle 30 (surface : 1 ha).

1.1.2 - Climat

Le climat est de type montagnard humide.

Données météorologiques les plus proches enregistrées au poste de Saint Alban d'Hurtières (altitude 620 m) distant de 5 km environ :

Pluviométrie : hauteur de précipitations annuelles, 1450 mm (moyenne sur 38 ans)

Les précipitations sont bien réparties dans l'année.

Brouillards fréquents, ils donnent à la forêt une nébulosité importante, favorable à la croissance des arbres.

L'enneigement cumulé relevé au Bourget en Huile (commune voisine) altitude 890 m (relevés privés) : 218 cm/an en moyenne sur 10 hivers de 1991 à 2001.

Température : moyenne annuelle 9 °C. (Moyenne mensuelle des minima 5°C, moyenne mensuelle maxima 14°C)

Vents dominants de nord-est et sud-ouest, leur impact sur la forêt peut être fort par endroit et accentué en fonction du relief et de l'enneigement. Des épisodes de chablis importants ont eu lieu dans la forêt, on retiendra surtout la tornade de novembre 1982, qui a marqué le massif par un couloir sud-est, nord-ouest (parcelles 22-23, 12-13, 3-6-7 et 10), 27 000 m³ de chablis ont été récoltés.

Le climat ne constitue donc pas un facteur limitant la croissance des peuplements forestiers

1.1.3 - Géologie

(Cf : Carte géologique).

La forêt repose sur les terrains métamorphiques du rameau externe du massif de Belledonne : série satinée avec séricitoschistes et chloritoschistes feldspathiques.

Ces terrains sont recouverts, sur les $\frac{3}{4}$ de la forêt par des colluvions, éboulis et moraines remaniés, sensibles aux glissements.

Les parcelles 9, 10 et 28 sont installées sur des formations glaciaires (Würm)

La parcelle isolée canton du Buclin (P 27) repose essentiellement sur des calcaires et schistes marneux du Bajocien.

1.1.4 - Pédologie

(Cf : § 1.1.5 – stations forestières)

Sols bruns pour la majeure partie de la forêt. Les sols issus des formations géologiques ci-dessus donnent des sols assez profonds et plutôt fertiles favorables au développement des peuplements forestiers

1.1.5 - Synthèse des facteurs écologiques : les stations forestières

(Cf : Carte des unités stationnelles)

Les numéros et les noms des stations sont ceux du document « Stations forestières de Rhône-Alpes – Synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain ».

GROUPES DE STATIONS FORESTIERES

Station	code simplifié	Essences principales objectif	Surface totale	%	Surface en sylvi-culture	%
Aulnaies vertes	1.7	Aulne vert	10,47	2	8,59	2
Pessières peu humides du subalpin	4.6	Epicéa, mélèze d'Europe	68,20	13	48,70	12
Hêtraies-sapinières très acidiphiles	5.4	Sapin, épicéa, hêtre, mélèze d'Europe	280,20	52	280,20	69
Hêtraies-sapinières peu humides	5.7	Hêtre, sapin, épicéa, érable sycomore, (mélèze d'Europe, douglas)	70,82	13	69,80	17
Non décrit	xxx		2,91	1		
Vide non boisé	vnb		107,21	20		
			539,81	100	407,30	100

Non décrit : pas de relevé sur ces points inaccessibles.

Vide non boisé : landes des parcelles B, C, D, E et 31 partie.

Ces deux surfaces cumulées (132,51 ha) représentent 24,50% de la surface totale.

79% de la surface totale est occupée par la Hêtraie-sapinière (étage montagnard 66 %) et la Pessière (subalpin 13%), stations qui présentent de bonnes potentialités de production.

1.2 - HABITATS NATURELS

Un habitat d'intérêt communautaire a été noté lors de l'inventaire : Mégaphorbiaie nitrophile à Rumex alpinus (code Corine 37.88).

Les fiches habitats sont consultables sur <http://www.natura2000.fr/>

1.3 - Z.N.I.E.F.F. (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et Z.I.C.O. (Zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux)

(Cf : Carte des statuts particuliers).

La forêt est entièrement incluse dans le périmètre de la ZNIEFF de type 2 N° 3821 : " Massif de Belledonne et Chaîne des Hurtières ".

L'intérêt en est essentiellement la grande diversité de milieux rencontrés, nombreuses zones humides abritant diverses espèces de flore et de faune.

Le haut de la forêt (151,18 ha) est situé en bordure de la ZNIEFF de type 1 N° 38 21 00 35 « Col du Champet, col d'Arbaretan ». Elle est caractérisée par les milieux humides : tourbières hautes et tourbières de transition abritant laïches et lycopodes.

La lisière nord ouest de la forêt (parcelle 28) est concernée pour 2,92 ha par la ZNIEFF de type 1 N° 38 21 00 36 « Mare et bocage du Villard de La Table ». C'est une zone de nidification du Pigeon Colombin.

Les fiches ZNIEFF et ZICO sont disponibles sur le site de la DIREN Rhône-Alpes : <http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/>

1.4 - LA FLORE

1.4.1 - Etages et séries de végétation

La forêt se situe aux étages montagnard et subalpin, secteur biogéographique externe.

1.4.2 - Relevé des espèces végétales remarquables

La plupart des espèces mentionnées dans les fiches ZNIEFF (cf.§1.3) sont potentiellement présentes. Pour chaque espèce citée son statut y figure.

Au cours de l'inventaire de terrain, nous avons noté la présence de Lycopodium sp. Abondance de la gentiane asclépiade (commune dans les Alpes) dans cette forêt.

1.4.3 - Peuplements et arbres remarquables

Aucun arbre remarquable n'est répertorié à ce jour.

A noter, près des ruines parcelle 9, la présence d'un érable Ø 90 cm et d'un frêne Ø 80 cm.

1.4.4 - Répartition des essences forestières

ESSENCES	Répartition des essences en % en début d'aménagement 2008	
	% de la surface totale	% de la surface boisée décrite
Sapin pectiné	27%	34%
Epicéa commun	47%	59%
Mélèze d'Europe	0%	0%
Pin sylvestre	0%	0%
Hêtre	1%	2%
Erable sycomore	1%	1%
Merisier	0%	0%
Chataîgnier	1%	1%
Autres Feuillus	2%	3%
Vides non boisables et peuplements inaccessibles	21%	
TOTAL	100%	100%

(Cf : Carte de la répartition des essences)

Ce tableau est issu des données de l'inventaire dendrométrique, il prend en compte les tiges de Ø 17,5 cm et plus.

0% correspond à la présence de l'essence dans une proportion inférieure à 1%.

Dans la rubrique « Autres feuillus », ont été regroupés : chêne, frêne, bouleau, sorbier, tremble et aulnes.

Ces pourcentages d'essences sont assez proches de ceux annoncés dans l'aménagement précédent.

Comportement des essences

Epicéa commun : cette essence commence à souffrir de la sécheresse, elle est sensible aux vents de par son enracinement superficiel, les spécimens d'altitude, issus de plantations, sont très branchus, ils ont parfois été cassés par la neige.

Sapin pectiné : il est bien adapté, moins sensible à la sécheresse, avec son enracinement de type pivotant, il résiste assez bien au vent.

Hêtre : globalement peu représenté, il reste assez localisé.

Mélèze d'Europe : d'origine artificielle, quelques beaux spécimens parcelle 4, il résiste bien au vent.

Erable sycomore : d'origine naturelle, il est bien adapté, colonisateur des trouées et espèce pérenne sur sols instables.

1.4.5 - Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

Insectes ravageurs :

Près de 2300 m³ d'arbres victimes de l' Ips typographe ont été récoltés en 1985 (suites de la tempête de 1982).

Depuis la sécheresse de 2003, on constate, à nouveau dans bon nombre de parcelles, des dégâts réguliers dus aux attaques de ce scolyte de l'épicéa (Parcelles concernées : 4-5-9-10-11-13-15-16-17-18-19-21-22-25-30)

On a également noté quelques cas de dépérissement sur le sapin, parcelles 4 et 10.

Maladies fongiques :

Les blessures au pied occasionnées par le lançage pratiqué encore récemment peuvent entraîner de la pourriture sur les sapins et les épicéas. (Parcelles diverses)

Gui : parasite du sapin, déjà signalé en 1996, rencontré en parcelles 4 et 8, (altitude 1 200 m) son extension doit être surveillée.

1.5 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

1.5.1 - Typologie et état récapitulatif des peuplements de la forêt

(Cf : Carte des structures de peuplement)

(Cf annexe 2 : Typologie des structures Massif Alpin).

(Cf : Fiche de restitution de l'inventaire sur l'ensemble de la forêt ci contre).

La description des peuplements a été effectuée par inventaire statistique relascopique selon un maillage systématique de 1 point par hectare de juin 2007 à mars 2008.

Les peuplements forestiers ont été décrits selon la **Typologie des structures du Massif Alpin** qui se base sur la définition de 4 strates verticales à partir de la hauteur maximale que pourra atteindre le peuplement adulte (Ho potentielle).

- La strate 1 est définie par les arbres dont la hauteur actuelle dépasse les $\frac{3}{4}$ de la hauteur maximale potentielle.
- Les arbres de la strate 2 ont une hauteur comprise entre la moitié et les $\frac{3}{4}$ de la hauteur maximale.
- La strate 3 est constituée des arbres viables de hauteur comprise entre $\frac{1}{4}$ et la moitié de cette hauteur maximale.
- Les arbres ayant une hauteur inférieure au $\frac{1}{4}$ de la hauteur maximale font partie de la régénération (= strate 4).

Seules les trois premières strates sont considérées pour définir le *type de structures*. Chacun de ces types est nommé par le numéro des strates dominantes localement. Exemple : une structure 1-3 indique la présence simultanée des strates 1 et 3 et un déficit de la strate 2. Le fonctionnement de la typologie des structures et son utilisation sont présentés en annexe 2.

Une distinction selon les essences dominantes est faite pour chaque type de structure selon les critères suivants :

- Peuplements résineux : moins de 40% de feuillus.
- Peuplements feuillus : au moins 70% de feuillus.
- Peuplements mixtes : entre 40 et 70% de feuillus.

Classes de diamètres

- Petit Bois (PB) classe de diamètres 20 et 25
- Bois Moyen (BM) classe de diamètres 30 à 40
- Gros Bois (GB) classe de diamètres 45 à 60
- Très Gros Bois (TGB) classe de diamètres 65 et plus

Le tableau ci-dessous reprend les types de peuplements retenus et leur répartition globale sur l'ensemble de la forêt :

Dénomination	Type de structure	Surface en sylviculture		Surface hors production	Total	
		ha	%		ha	%
Jeunes futaies	R	39,36	9,66%	0,00	39,36	7,29%
	3	11,16	2,74%	0,00	11,16	2,07%
	2 - 3	40,23	9,88%	0,00	40,23	7,45%
	2	3,69	0,91%	0,00	3,69	0,68%
Futaies adultes	1	24,01	5,90%	0,00	24,01	4,45%
	1 - 2	91,06	22,36%	0,00	91,06	16,87%
Futaies riches en GB	1 GB	17,72	4,35%	0,00	17,72	3,28%
	1 - 2 GB	6,96	1,71%	0,00	6,96	1,29%
	2 GB	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
Futaies à 2 étages	1 - 3	3,86	0,95%	0,00	3,86	0,72%
	1 - 3 GB	2,27	0,56%	0,00	2,27	0,42%
Futaies claires	C	47,88	11,75%	1,96	49,84	9,23%
	L	16,71	4,10%	17,53	34,24	6,34%
Futaies jardinées	J	85,50	20,99%	1,02	86,51	16,03%
	J GB	9,18	2,25%	0,00	9,18	1,70%
Autres types boisés	CH	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
	T	6,72	1,65%	0,00	6,72	1,24%
Non boisé	P	0,00	0,00%	31,00	31,00	5,74%
	A	1,01	0,25%	78,09	79,10	14,65%
Non décrit	X	0,00	0,00%	2,91	2,91	0,54%
Total		407,30	100,00%	132,51	539,81	100,00%

Conclusion : les peuplements sont globalement irrégularisés, sur 75 % de la surface indice de stabilité.

10% de la forêt a été rajeunie par la tempête de 1982. (Plantations en 1984-85, sur 40 ha de sapin 45%, épicéa 45%, mélèze 10%). Ce type de structure R se présente sous forme parquets.

On constate une prédominance des peuplements à 2 strates et un déficit de la strate 3. Il faudra maintenir et renforcer cette irrégularité dans la conduite des peuplements.

1.5.2 - Etat de répartition des types de peuplements par parcelle

(Cf annexe 9 : Fiches de restitution de l'inventaire par parcelles).

1.5.3 - Répartition synthétique par grands types de peuplements

Grands types de peuplements	Surface en sylviculture	Surface en sylviculture	Surface hors production	Surface TOTALE
	en Ha	répartition en %		
Jeunes futaies	94,44	23%		94,44
Futaies adultes	115,07	28%		115,07
Futaies riches en GB	24,68	6%		24,68
Futaies à 2 étages	6,13	2%		6,13
Futaies claires	64,58	16%	19,49	84,07
Futaies jardinées	94,67	23%	1,02	95,69
Autres types boisés	6,72	2%		6,72
Non boisé	1,01	0%	109,09	110,10
Non décrit			2,91	2,91
Total	407,30	100%	132,51	539,81

La futaie occupe 98% de la surface en sylviculture.

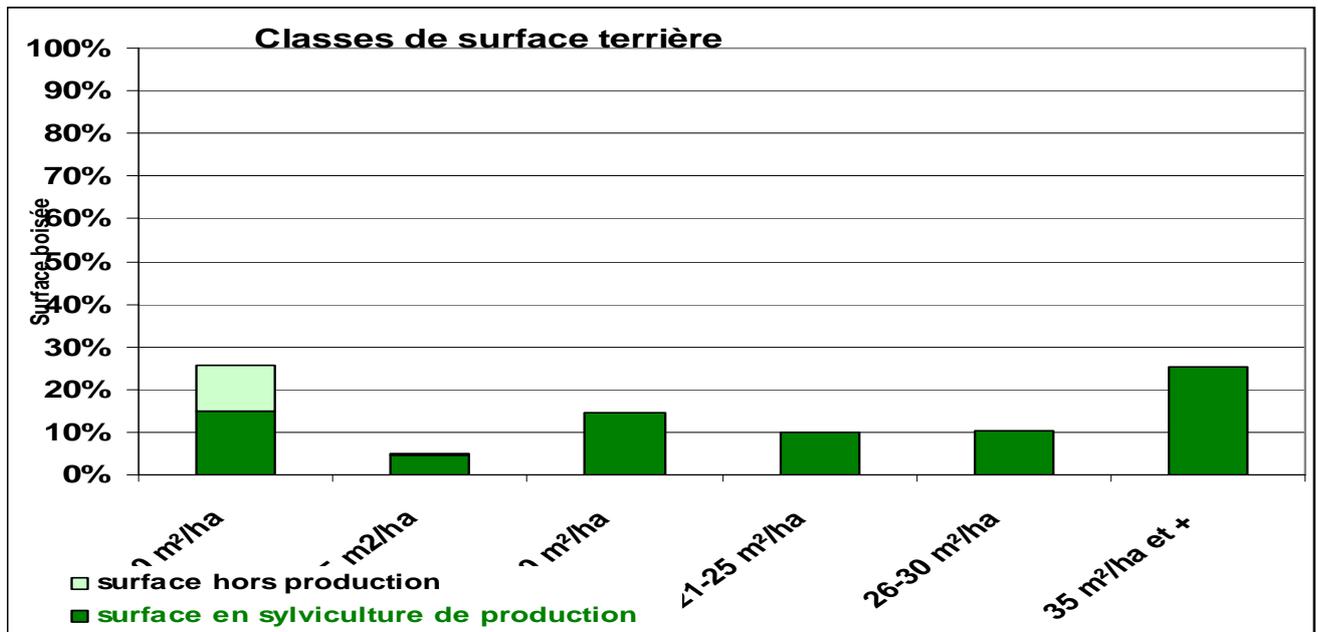
Quatre grands types de peuplements bien répartis occupent 90% de cette surface. Les futaies claires représentent 16% de cette surface contre 23% pour les futaies jardinées et les jeunes futaies, 28% pour les futaies adultes. Il n'y a pas d'excédent de GB

1.5.4 - Précisions d'ordre quantitatif

(Cf : Cartes de la Surface terrière totale, totale résineux et GB et TGB).

Classes de surface terrière sur toute la forêt :

	Surf. boisée décrite		Surface en sylviculture de production							
	Totalité		Totalité		PB+BM		GB	TGB	GB+TGB	
Sapin pectiné	34%		34%		36%		29%	32%	30%	
Epicéa commun	59%		59%		55%		69%	67%	69%	
Mélèze d'Europe	0%		0%		0%		1%	1%	1%	
Hêtre	2%		2%		2%		1%	1%	1%	
Erable sycomore	1%		1%		2%		0%	0%	0%	
Chataîgnier	1%		1%		1%		0%	0%	0%	
Autres Feuillus	3%		3%		4%		0%	0%	0%	
Surface terrière	m²/ha	%	m²/ha	%	m²/ha	%	m²/ha	m²/ha	m²/ha	%
Total résineux	25,0	93%	25,8	93%	17,5	68	7,3	0,9	8,2	32
Total feuillus	1,7	7%	1,8	7%	1,7	95	0,1	0,0	0,1	5
Total	26,7	100%	27,6	100%	19,3	69,9	7,4	0,9	8,3	30,1



La surface terrière moyenne totale sur la surface en sylviculture de production est de 27,6 m²/ha avec un taux de GB+TGB de 30%. (A noter, la surface terrière de TGB est inférieure à 1%).

La surface terrière des peuplements feuillus, 1,8 m²/ha, ne représente que 7% de la surface terrière totale. Elle est faible

46% de la surface décrite présente une surface terrière > 20 m²/ha et 35% une surface terrière supérieure à 35 m²/ha.

Pour la hêtraie-sapinière mésophile, le Guide de Sylviculture de Montagne (GSM) préconise un capital sur pied après coupe de 15 à 30 m²/ha minimum et de 20 à 30 m²/ha optimum pour les stations 5.4 et 5.7 (optimum de 20 à 25 m²/ha pour les stations 4.6). Le taux de GB préconisé après coupe est de 40-50 et 50-60 pour les stations 5.4 et 5.7 qui représentent 86% de la surface en sylviculture

Conclusions:

Les données concernant la forêt communale de La Table se situent dans une fourchette qui permet d'atteindre les valeurs après coupe indicatives.

Le taux de GB et TGB constaté sur cette forêt est de 30%, il est inférieur aux valeurs préconisées par le GSM qui varient de 40 à 60% après coupe selon les stations. La prévision de récolte devra prendre en compte ce constat.

1.5.5 - Estimation de la production

L'aménagement de 1996 (après sondages à la tarière de Presler), retenait une production moyenne de 7 à 8 m³/ha/an (soit 0,6 à 0,7m²/ha/an) pour les meilleures parcelles (parcelles basses 1-7-9-10-11-12-13-14-16-17-18-19-20-21-25-27-28) ou sur très bon sol (parcelles 4-5-8-15) et de 3 à 5 m³/ha/an (soit 0,3 à 0,5m²/ha/an) pour les parcelles du haut (parcelles 2-3-6-26-29-30-31) ou sur sol peu profond (parcelles 22-23-24), soit une production moyenne annuelle de 6 m³/ha/an sur l'ensemble de la forêt.

Les comparaisons d'inventaire sont rendues très difficiles à cause du volume de chablis des aménagements précédents.

L'Inventaire Forestier National annonce en 2004 une production moyenne de 0,63 m³/ha/an (soit 6,93 m³/ha/an) pour l'essence prépondérante (épicéa) pour les futaies irrégulières de la région Belledonne (résultats issus de 11 placettes).

En 2005, la production moyenne retenue pour la forêt voisine du Bourget en Huile était de 6 m³/ha/an.

Production moyenne retenue pour la forêt :

On retiendra une production moyenne annuelle de **6 m³/ha/an** pour la surface en sylviculture.

1.5.6 - Etat de la régénération

(Cf : Carte de la régénération)

Evaluation de la régénération :

La présence de régénération (strate 4) a été appréciée sur chaque placette de description selon une notation en trois classes :

- Note 0 : absence de semis d'essence objectif.
- Note 1 : présence de semis mais en quantité jugée insuffisante pour assurer le renouvellement du peuplement actuel (moins de 800 tiges/ha).
- Note 2 : régénération de l'essence objectif suffisante.
- Note 3 : régénération de l'essence objectif surabondante
-

Régénération			
	absente :	0	7%
	insuffisante :	1	39%
sur la surface en sylviculture	suffisante :	2	29%
	surabondante :	3	25%

54% de la surface en sylviculture est régénérée, ou présente une régénération suffisante (couvert de la régénération > 25%). Seule la régénération des essences principales objectif composée à 51% de sapin, 46% d'épicéa et 1% de mélèze et feuillus a été prise en compte.

204 ha sont potentiellement régénérés, les plantations en strate 4, soit 40 ha parcelles 3-6-7-11 et 23 sont compris dans cette surface

Conclusion : la régénération s'installe assez facilement dès qu'on apporte de la lumière au sol. Il est souhaitable de favoriser les feuillus lors des travaux sylvicoles de nettoyage et dépressage.

Evaluation du stock de perches :

La densité de perches de Ø 10 et 15 cm renseigne sur les capacités de renouvellement des peuplements et complète l'observation de la régénération basse. On estime que le renouvellement est acquis quand le stock de perches (essences objectifs) dépasse 130 tiges par hectare. Il est jugé insuffisant quand il y a moins de 50 tiges/ha.

Ces mesures ont été faites sur les points de description en futaie, hors taillis, dans un rayon de 10 m. Les résultats par types de structure sont les suivants :

Type de structure	Nombre de perches par ha en sylviculture	Surface du type en ha	%
R	210	39.36	10%
3	320	11.16	3%
2-3	290	40.23	10%
2	270	3.69	1%
1	110	24.01	6%
1-2	160	91.06	23%
1 GB	100	17.72	4%
1-2 GB	120	6.96	2%
1-3	240	3.86	1%
1-3 GB	150	2.27	1%
C	210	47.88	12%
L	60	16.71	4%
J	250	85.50	21%
J GB	210	9.18	2%

(Cf : Carte de la répartition des perches)

Résultats

Sur 86% de la surface étudiée, le stock de perches à l'ha essence objectif est supérieur à 160 à l'ha (composition : 40% épicéa, 40% sapin et 20% feuillus).

La densité de perches est globalement suffisante, les perches feuillues sont présentes. il est nécessaire de maintenir ce mélange et de travailler au profit de ces perches dans les peuplements de types 1, 1 GB, 1-2 GB et L où le stock de perches à l'ha est inférieur à 160.

Conclusion : La régénération est suffisante, aucune action particulière n'est à envisager pour la dynamiser par contre les travaux sylvicoles devront favoriser les essence feuillues dans le régénération basse et et de travailler au profit des perches dans les peuplements de types 1, 1 GB, 1-2 GB et L où le stock de perches à l'ha est inférieur à 160.

1.6 - FAUNE SAUVAGE

1.6.1 - Relevé des espèces animales remarquables

On ne dispose pas d'inventaire précis, mais on peut se référer aux listes présentes dans les ZNIEFF citées au § 1.3.

(Classement selon l'inventaire de la faune menacée en France "livre rouge")

Mammifères:

Espèces à surveiller : Martre, Blaireau,

Espèces protégées : Ecureuil, Lynx de passage

Présence du loup dans le massif de Belledonne (été 2007).

Oiseaux (Espèces retenues par la Directive Oiseaux n° 79/409/CEE) :

Pic noir, rapaces diurnes et nocturnes, possibilité d'oiseaux nicheurs

Zones particulièrement sensibles : sont observés régulièrement : Tétrasyre et Gélinothe des bois.

1.6.2 - Autres espèces présentes dans la forêt ou aux abords (vertébrés)

La faune observée en forêt de La TABLE est représentative des milieux de basse et moyenne montagne.

Observations faites dans la forêt de La Table ou ses abords immédiats des espèces suivantes :

Oiseaux :

Grand corbeau, bécasse des bois, geai, pigeons, grimpeur des bois, mésange noire, boréale et huppée.

Mammifères :

Renard et espèces gibier : cerf, chevreuil, chamois de passage, sanglier, lièvre commun.

1.6.3 - Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

Dégâts de gibier sur la régénération :

Des mesures de dégâts de gibier ont été effectuées sur les placettes où la régénération basse est présente

(Cf : *Carte des dégâts de gibier*).

Résultats sur la surface en sylviculture :

Dégâts de gibier	% des placettes inventoriées
Présents mais ne compromettant pas l'avenir de la régénération	75%
Compromettant l'avenir de la régénération	25%
Total	100%

Conclusion : la situation a rapidement évolué depuis 1996, où on ne notait aucune pression de la faune sur les peuplements :

La population de cerf est maintenant bien installée dans la forêt, où elle cause des dommages aux jeunes arbres et à la régénération dans les zones d'hivernage.

Il faudra maintenir à un niveau acceptable les populations de chamois, chevreuils et cerfs et rester particulièrement attentif à l'évolution de cette dernière. La réalisation des plans de chasse doit être effective.

1.6.4 - Précisions éventuelles sur l'état sanitaire des populations

Néant

1.7 - RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU

(Cf annexe 3 : Rapport du service de Restauration des Terrains en Montagne)

La forêt est parcourue de très nombreux ruisseaux, dont certains empruntent des couloirs encaissés (Feu de joie, Fruitiers, Couloir de la croix du soleil, La Gorge du Nant et torrent de la Serraz). Ils ont un régime torrentiel et montrent des signes récents d'érosion active (parcelles 1, 17-18)

Ces phénomènes ont été constatés depuis plusieurs années, et ont à nouveau entraîné des matériaux obstruant la route forestière (été 2007), au dessus de la route forestière revêtue de Prévieux (ruisseau du couloir du Grand Bois, limite des parcelles 17 + 18 et 21).

Il n'y a pas d'enjeu direct sur les habitations qui sont situées bien plus en aval, mais il convient d'être vigilant et de prendre ces risques en compte lors des travaux de terrassement ou d'infrastructure.

1.8 - RISQUES D'INCENDIE

Le dernier incendie relevé est un incendie accidentel qui a eu lieu en parcelle 18, dans les années 68-70, sur une surface de 1 ha environ reboisée depuis.

Pour l'ensemble de la forêt, le risque est généralement faible, compte tenu des abondantes précipitations sur le massif (exposition Ouest) et d'une fréquentation faible

Titre 2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE

La forêt fournit essentiellement du bois résineux (épicéa et sapin).

Modes de ventes :

Ventes en bloc et sur pied ou vente de bois sur pied à la mesure.
(pas de commercialisation de produits en bois façonné sous forme de contrats d'approvisionnement).

Les coupes de bois sont généralement achetées par des exploitants et scieurs locaux et régionaux (département de l'Isère de la Haute Savoie et de l'Ain). Il y a très peu d'invendus.

Qualité des bois :

Qualité épicéa sapin GB et TGB

	Epicéa	Sapin
charpente	64%	64%
palette	36%	36%

Prix moyens :

Il se situe aux alentours de 30 - 35 €/m³, proche de ceux constatés en Savoie.

La desserte difficile d'une partie de la forêt (longue traîne pour les parcelles du haut de la forêt) ne permet pas une valorisation optimale de tous les bois.

Affouage :

Activité très irrégulière.

Des lots ont été ponctuellement délivrés dans les parcelles 18-19 (années 75), 10, puis 28 (600 m³ en 1998), parcelle récemment acquise.

Aucune moyenne ne peut donc être donnée concernant cette activité.

La faible surface en peuplement feuillus ne laisse pas entrevoir de possibilité de développement de cette activité.

2.2 - AUTRES PRODUCTIONS

Aucune concession n'est enregistrée actuellement.

Demande en cours d'instruction :

Concession de pâturage en forêt (M. Jean-Louis Tavel)

Le massif est riche en champignons comestibles, la cueillette est très prisée par les habitants des agglomérations voisines.

2.3 - ACTIVITES CYNEGETIQUES

- Gibiers recherchés et prélèvements des dernières années

Cerf, chevreuil, sanglier, renard, lièvre et petits gibiers.

Données pour l'ensemble du territoire communal chassé de La Table, soit 1400 ha

Saison	Cerf		Chevreuil		Sanglier
	Attribué	Réalisé	Attribué	Réalisé	
2005/2006	3	3	26	26	40
2006/2007	3	3	26	18	39
2007/2008	3	2	16	10	37

On constate, avec l'arrivée des cerfs et des chamois (encore peu nombreux, pas d'animaux au plan de chasse), une pression supplémentaire des ongulés sur le massif. On a vu (§ 1.6.3) qu'il y a 25% de dégâts sur la régénération répartis sur quasiment toute la surface de la forêt. De plus ces animaux prennent leurs quartiers d'hiver en forêt, quand la neige les y oblige, ils occasionnent alors des dégâts significatifs sur les perches.

Il convient donc de rester vigilant et retrouver un équilibre sylvo-cynégétique, en proposant des plans de chasse adaptés.

- Locataire :

Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de La Table
57 chasseurs en 2007

- Mode de chasse :

À tir, par équipes (4 équipes de 12 chasseurs pour le cerf et 12 équipes pour le chevreuil).

- Prix du droit de chasse

Chasse à titre gratuit.

Les chasseurs ont engagé un programme de reconquête de l'espace non boisé, par le débroussaillage de 1 ha dans la partie haute de la forêt, parcelle C.

Cette action vise à maintenir des espaces ouverts pour le tétras-lyre et la gélinotte des bois.

- Estimation de la valeur du droit de chasse

Par comparaison avec les lots domaniaux (>16 €/ha) la valeur théorique du droit de chasse pour la forêt relevant du régime forestier peut être estimée à 8 500 €/an.

2.4 - ACTIVITES PISCICOLES

Aucune

2.5 - ACTIVITES PASTORALES

La demande en cours d'un agriculteur pour mise en alpage de bovins sera étudiée en fonction de la vocation à donner aux terrains et pourra faire l'objet d'une concession (alpage du Champet, parcelles B-C-D-E). Cette activité permettrait le maintien des milieux ouverts favorables au Tétrasyre et à la Gélinotte des bois (espèces protégées).

2.6 - ACCUEIL DU PUBLIC

• attraits particuliers de la forêt et zones particulièrement fréquentées :

Le Col du Champet (altitude 1745 mètres) et les crêtes jusqu'au « Grand Chat », (commune de La Table - altitude 1992 mètres) sont des points de vue panoramique sur la vallée des Huiles, la vallée de l'Isère, le massif des Bauges, le massif de la Chartreuse, la vallée de la Maurienne, le massif de la Lauzière, le massif du Grand Arc et le Mont Blanc.

Le col du Champet, passage de plusieurs itinéraires de randonnée pédestre estivale et hivernale (raquette, ski de randonnée), est très fréquenté.

Des sentiers balisés traversent la forêt.

Le chalet du Champenet, situé parcelle 10, dans un lacet de la route forestière, est très fréquenté par les habitants de la vallée des Huiles et des touristes de passage, c'est un lieu de pique-nique apprécié.

La forêt se prête également bien aux activités VTT et course d'orientation.

• Problèmes posés - Incidence sur les milieux et la gestion forestière

Le niveau de fréquentation actuel ne pose aucun problème, mais pour éviter un dérangement de la faune sauvage par les véhicules à moteur, il serait souhaitable de réglementer leur circulation par arrêté communal : il n'existe pas de réglementation de circulation des véhicules à moteur actuellement. Elle doit s'envisager avec les communes voisines

2.7 - PAYSAGES REMARQUABLES ET SENSIBILITES PAYSAGERES

• Analyse de la sensibilité paysagère : (Cf : Carte Accueil du public et sensibilité paysagère)

En vision externe :

La forêt est bien visible depuis le pic de l'Huille : elle couvre un versant entier du massif des Hurtières. Les cantons de Prévieux et du grand Chat (orientés ouest à sud-ouest, font face à la forêt communale du Verneil, ils sont un peu moins visibles depuis la vallée des Huiles.

En vision interne :

La sensibilité est marquée aux abords des routes forestières du Champenet et de Prévieux ; ainsi que du chemin de la montagne très fréquenté par les randonneurs et des autres sentiers balisés.

Conclusion : la sensibilité paysagère de la forêt est globalement marquée.

2.8 - RICHESSES CULTURELLES

Néant (pas de trace d'exploitation minière très souvent présente sur le massif des Hurtières).

2.9 - SUJETIONS DIVERSES

Urbanisme

La Carte Communale (dernière approbation 11/05/2006) en cours de révision classe la forêt classée en zone **N** (zones naturelles et forestières).

Il n'y a aucune incidence sur la gestion forestière.

2.10 - STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

• **Protection de la ressource en eau potable :**

Captages :

- Captage de Champenet, situé en forêt (limite parcelles 11 et 14), au bout de la piste
- Captage de « chez Legrand », situé hors forêt en limite nord de la parcelle 19, à l'intersection des pistes forestières

Ces deux captages alimentent la commune de La Table

Actuellement aucun rapport d'hydrogéologue ne définit de périmètre de protection. Il n'existe pas d'arrêté préfectoral pour ces captages.

Il conviendra de prendre les mesures élémentaires de protection qui s'imposent en respectant un périmètre précaution de 50 mètres autour de ces captages.

- Captage des Quinquins n°2 Aval : la forêt est concernée pour 4.50 ha (parcelles 9 et 10) par le périmètre rapproché et éloigné du captage 2 situé hors forêt.
(Cf annexe 4 : Carte des périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable).
- Captage de la Richesse, le périmètre rapproché de ce captage arrive en bordure de la parcelle B.

• **PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières - Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes)**

La commune de La Table s'est engagée dans une politique de qualité de la gestion durable de ses forêts en adhérant au système de certification PEFC (N° d'adhérent : 10-21-3/0236 adhésion du 26-11-2003 jusqu'au 31-12-2011 cotisation annuelle 2007 de 15,70 €/an pour l'ensemble de la forêt soit 539,81 ha).

Forêt communale de LA TABLE	
Ensemble de la forêt	550 placettes
date de réalisation :	
Surface totale :	539.81 ha
Surface réduite :	429.71 ha
Surface en sylviculture :	407.30 ha
Surface en sylviculture de production :	407.30 ha
Surface à parcourir :	387.88 ha

Régénération	absente : 7%	Stock de perches (en essences objectif)
	insuffisante : 39%	200 (brins/ha - Ø 7,5 à 17,5 cm)
sur la surface en sylviculture	suffisante : 29%	suffisant, renouvellement acquis
	surabondante : 25%	

Desserte	tracteur facile : 293.2 ha
	tracteur difficile : 114.1 ha
	câble :
	treuillage si création desserte à étudier :
	autre : 0.0 ha
	non exploitable : 23.4 ha
	vide non boisé : 109.1 ha

Altitudes : 1050 - 1500		Expositions :	
Unités stationnelles	surface	Unités stationnelles (suite)	surface
(synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)	totale sylvi culture	(synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)	totale sylvi culture
Hêtraies-sapinières très acidiphiles	5.4 52% 69%		
Vide non boisé	vnb 20%		
Hêtraies-sapinières peu humides	5.7 13% 17%		
Pessières peu humides du subalpin	4.6 13% 12%		
Aulnaies vertes	1.7 2% 2%		
Non décrit	xxx 1%		

Difficulté sur la surface en sylviculture de production

ha

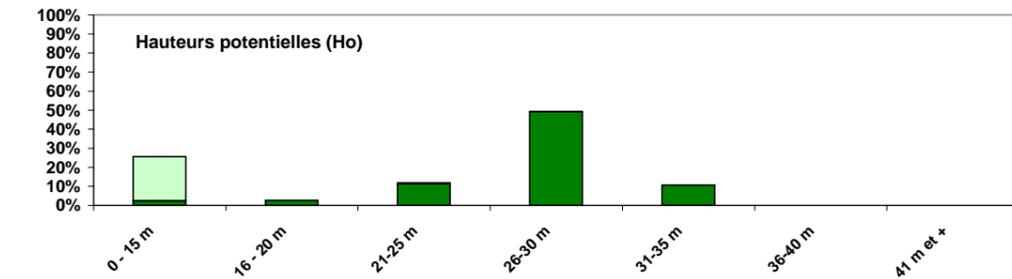
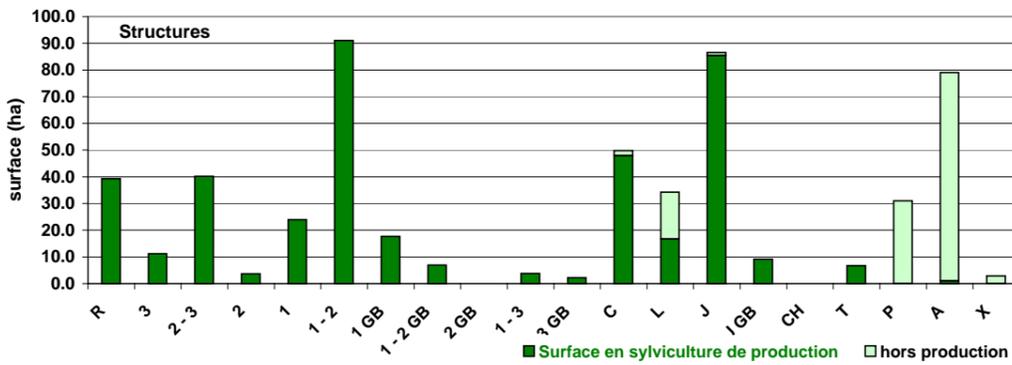
293.2 D1 / D2 = coupe intégralement treuillable, pente > 30% et trainage < 1500 m

114.1 D3 = coupe à lançage ou à câble (pente > 60%) sur moins de 80% de la surface, ou trainage > 1500 m

D4 = coupe à lançage ou à câble (pente > 60%) sur plus de 80% de la surface, ou hélicoptère

1 - STRUCTURE

	Type de structure	Surface en sylviculture production	Surface totale
Jeunes futaies	R	10%	7%
	3	3%	2%
	2-3	10%	7%
Futaies adultes	2	1%	1%
	1	6%	5%
	1-2	22%	17%
Futaies riches en GB	1 GB	4%	3%
	1-2 GB	2%	1%
	2 GB		
Futaies à 2 étages	1-3	1%	1%
	1-3 GB	0%	0%
Futaies claires	C	12%	9%
Futaies jardinées	L	4%	6%
	J	21%	16%
Autres types boisés	J GB	2%	2%
	CH		
Non boisé	T	2%	1%
	P		6%
Non décrit	A	0%	14%
	X		1%
Total		100%	100%

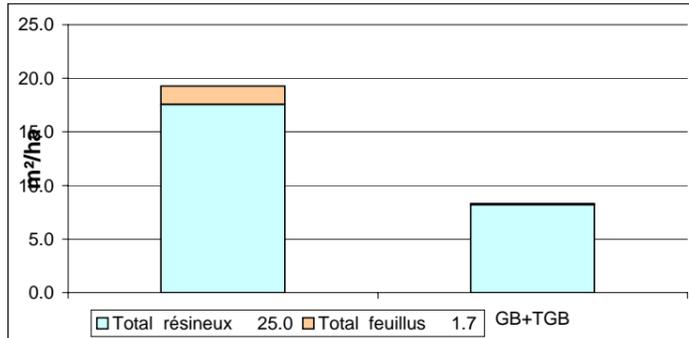
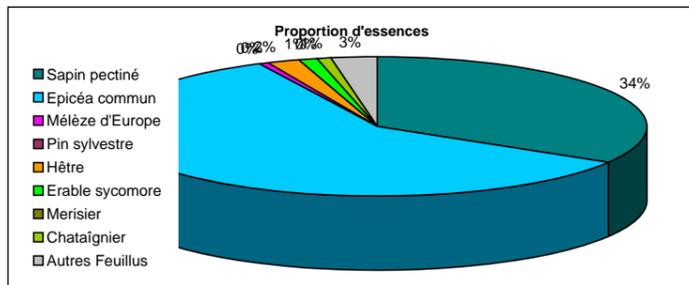


Structures :
 G > 10 m²/ha : Les chiffres correspondent aux strates prépondérantes - GB signale une structure riche en GB et TGB (> 60% de G totale) - C = clair (3 strates déficitaires) - J = jardin
 G < 10 m²/ha : R = régénération - L = ouvert (Ho>15m)
 Autres : T = taillis ou Taillis sous futaie - CH = chétif (Ho<15m) - P = pelouse ou prairie - A = autres espaces non boisés - X = non décrit : sans enjeux production, protection ou accue
 Strates : 1 = H > 3/4 Ho 2 = 1/2 Ho < H < 3/4 Ho 3 = 1/4 Ho < H < 1/2 Ho 4 = H < 1/4 Ho

2 - COMPOSITION en essences - % de la surface terrière/ha (= G) - tiges de Ø > 17,5 cm -

	Surf. boisée décrite		Surface en sylviculture de production									
	Tous diamètres		Tous diamètres	PB	BM	PB+BM	GB	TGB	GB+TGB			
Sapin pectiné	34%		34%			36%	29%	32%	30%			
Epicéa commun	59%		59%			55%	69%	67%	69%			
Mélèze d'Europe	0%		0%			0%	1%	1%	1%			
Pin sylvestre	0%		0%			0%	0%	0%	0%			
Hêtre	2%		2%			2%	1%	1%	1%			
Erable sycomore	1%		1%			2%	0%	0%	0%			
Merisier	0%		0%			0%	0%	0%	0%			
Chataignier	1%		1%			1%	0%	0%	0%			
Autres Feuillus	3%		3%			4%	0%	0%	0%			
Surface terrière	m²/ha	%	m²/ha	%	m²/ha	%	m²/ha	%	m²/ha	%		
Total résineux	25.0	93%	25.8	93%			17.5	68	7.3	0.9	8.2	32
Total feuillus	1.7	7%	1.8	7%			1.7	95	0.1	0.0	0.1	5
Total	26.7	100%	27.6	100%			19.3	69.9	7.4	0.9	8.3	30.1

PB = catégories 20 et 25 (Ø de 17,5 à 27,5 cm) GB = catégories 45 à 60 (Ø de 42,5 à 62,5 cm)
 BM = catégories 30 à 40 (Ø de 27,5 à 42,5 cm) TGB = catégories 65 et + (Ø supérieur à 62,5 cm)



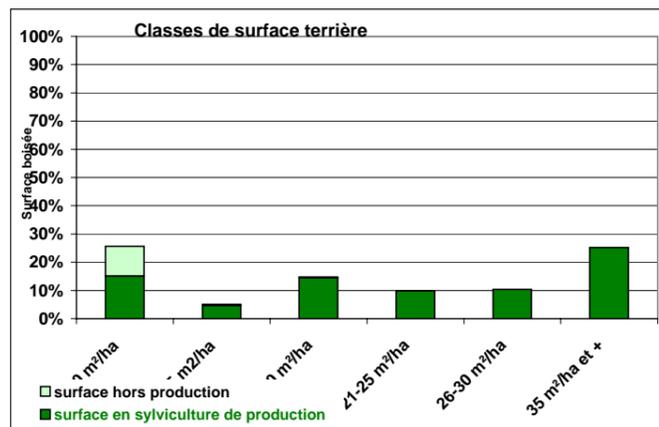
3 - SURFACE TERRIERE et VOLUME sur la surface en sylviculture de production - tiges de Ø > 17,5 cm

	Surface terrière estimée (m ²)			Volume estimé (m ³) (1)
	total	PB+BM	GB+TGB	total
Résineux	10 490.7	7 145.0	3 345.6	115 398
Feuillus	741.0	702.8	38.1	5 187
Résineux + feuillus	11 231.6	7 847.9	3 383.8	120 584
+/- au seuil de 5% (2)	582.3	451.1	359.5	6415.0

détail par essence	Surface terrière estimée (m ²)			Volume estimé (m ³) (1)
	total	PB+BM	GB+TGB	total
Sapin pectiné	3 801.1	2 799.9	1 001.2	41 812
Epicéa commun	6 622.3	4 301.9	2 320.3	72 845
Mélèze d'Europe	45.1	25.1	20.1	497
Pin sylvestre	22.2	18.2	4.0	244
Hêtre	195.7	167.6	28.1	1 370
Erable sycomore	125.5	123.5	2.0	878
Merisier	4.0	4.0		28
Chataignier	110.7	108.6	2.0	775
Autres Feuillus	305.1	299.1	6.0	2 135

(1) volume commercial sur écorce hors houppier
 (2) intervalle de confiance sur le total résineux + feuillus au seuil de 5% : le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle.

Qualité épicea sapin	GB + TGB (% du volume)	
	Epicéa	Sapin
charpente	62%	62%
palette	38%	38%



Dans ce cadre la commune s'engage notamment à :

- demander l'application du régime forestier sur l'ensemble de ses propriétés boisées susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière ou de reconstitution
- favoriser la futaie irrégulière
- pratiquer une sylviculture dynamique dans les zones exploitables

- favoriser les essences adaptées à la station sans introduire d'OGM en forêt,
- favoriser la régénération naturelle et la biodiversité
- limiter le recours aux produits phytosanitaires et le proscrire dans les zones sensibles (ripisylves, tourbières, habitats protégés et périmètres de protection des captages d'eau)
- conserver des parties de peuplements naturels
- limiter à 10 ha la taille unitaire des coupes rases et rechercher à minimiser leur impact paysager
- faire réaliser les coupes prévues par l'aménagement de la forêt (au minimum 70% de la surface prévue) et à en contrôler la réalisation à mi-parcours de l'aménagement.
- faire réaliser les coupes et travaux par des intervenants adhérents PEFC ou signataires du cahier des charges national d'exploitation forestière approuvé par PEFC France
- signaler les dégâts de gibier afin de faire respecter l'équilibre agro-sylvo-cynégétique
- améliorer la desserte de la forêt et limiter l'usage des voies de desserte par des véhicules à moteurs aux opérations sylvicoles et de gestion forestière (*)
- respecter les mesures de protection des espèces et des milieux et les porter à connaissance des intervenants en forêt

(*) absence d'arrêté de circulation actuellement.

site : <http://www.pefc-france.org/>

• **Réglementation de boisements :**

La commune est concernée par une réglementation des boisements : arrêté du 26/09/1994. Il conviendra de vérifier à la conformité avec cette réglementation lors de plantations (non prévues dans cet aménagement) et lors de l'étude d'éventuels dossiers d'application du régime forestier.

Titre 3 - GESTION PASSEE - ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS DE LA FORET

3.1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1 - TRAITEMENTS ANTERIEURS AU DERNIER AMENAGEMENT

(Cf annexe 5 : Tableau récapitulatif des aménagements successifs)

3.1.2 - DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER

3.1.2.1 - Exposé

- Nature et date de l'acte d'approbation

Arrêté Ministériel du 13 mai 1998

- Durée d'application

12 ans (1996-2007)

- Division en séries

Série	Surface en ha	Traitement	Méthode d'aménagement	Surface à régénérer	Rotation	Prévision annuelle de récolte en volume aménagement résineux
1	429,44	Production	Futaie irrégulière	34,70 ha	10 ans	1 450 m ³
2	110,37	Protection	Repos			

3.1.2.2 - Application de l'aménagement

- Vis à vis des coupes

(Cf annexe 6 : Bilan détaillé des coupes)

La surface parcourue en coupes a été de 373 ha, elle est supérieure de 11% à la surface prévue (336 ha) bien que toutes les coupes prévues n'ont pas été réalisées en raison de la récolte des chablis.

Le volume récolté (houppiers compris) de 1996 à 2007 a été de 2 233 m³ par an (dont 14% de produits accidentels -1 000m³ en 2000), il est supérieur de 55% à la prévision. Si la récolte de chablis a fortement perturbé les volumes récoltés et les surfaces parcourues, la récolte des TGB et dans une moindre mesure celle des GB a largement contribué à ces dépassements. (ce qui corrobore le faible % actuel de GB et TGB cf. §1.5.4).

La recette moyenne des ventes de bois sur la période 1996-2007 est de 73 977 €/an.

- Vis à vis des travaux
(Cf annexe 7 : Bilan financier)

La dépense moyenne en entretien et investissement, sur la période 1996-2007 est de 8 325 €/an (hors frais de garderie et impôts).

travaux sylvicoles :

Les surfaces traitées ne représentent que 41% des prévisions mais les opérations essentielles ont cependant été réalisées. Les travaux effectués après les passages en coupes ont permis d'atteindre un niveau de régénération satisfaisant.

infrastructure :

L'entretien des limites et du parcellaire a été réalisé régulièrement chaque année.

Création d'infrastructure : prévu 2,1 km, réalisé 2,85 km. Par contre, les pistes n'ont pas été réalisées aux endroits prévus.

- Conclusions

Bilan globalement satisfaisant, même si les préconisations de l'aménagement précédent n'ont pas été respectées (contraintes liées au chablis, récolte anticipée des TGB et GB).

Travaux sylvicoles volontairement limités aux secteurs les plus accessibles et productifs, la forêt de La Table présente des peuplements en bon état bien régénérés.

Bilan financier : même si le bilan sur les 12 ans reste largement excédentaire, on constate une dégradation des résultats financiers au cours de l'aménagement, essentiellement due à la chute des cours du bois.

3.2 - TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Les chasseurs ont engagé le débroussaillage de 1 ha dans la partie haute de la forêt. (cf. § 2.3) Cette action vise à maintenir des espaces ouverts pour les cervidés et la gélinotte des bois.

3.3 - ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS

3.3.1 - Limites périmétrales

Le périmètre de la forêt est matérialisé par des bornes ou des rochers gravés, les limites naturelles sont assises sur les ravins, couloirs ou chemins.

Bornes et limites sont régulièrement entretenues.

Un état de bornage est consigné au « Sommier de la forêt ».

Désignation	Longueur en mètres
Limites matérialisées ou bornées	11 130 m
Limites naturelles	6 770 m
TOTAL	17 700 m

Les limites intercommunales sont essentiellement des limites naturelles (crêtes ou vallons).

L'entretien, satisfaisant, est à poursuivre au même niveau de dépense sur la prochaine période.

3.3.2 - Etat des équipements

• Equipements de desserte :

- Etat synthétique des équipements de desserte existants en forêt

	Domaine public	Domaine privé	Longueur totale	
			Km	Km/100 ha
Routes à grumier revêtues		3,6	3,6	0,7
Route à grumier empierrée		1,4	1,4	0,2
Route à grumier en terrain naturel		3,7	3,7	0,7
Total routes à grumier		8,7	8,7	1,6
Pistes en terrain naturel	1,3	23,25	24,55	4,5

La densité de routes à grumier est nettement insuffisante (situation optimale de 3 à 4 km/100 ha)

La forêt est desservie principalement par 2 routes implantées dans le tiers inférieur, aux côtes respectives de 1050m et 1200m d'altitude.

Un troisième accès routier existe dans l'angle supérieur Est, en prolongement de la route du Champet débouchant au Col du Cucheron sur la route départementale au travers de la Forêt du Bourget en Huile. Une participation à l'entretien de cette route est demandé lors du passage des grumiers sur cette route.

De ces routes partent des pistes parfois très pentues (30 à 40 %) jusque dans la partie supérieure de la forêt.

Les orages provoquent d'importants ravinements et ces pistes sont en mauvais état

- Places de dépôt :

Une seule place de dépôt de bois est aménagée, elle est située à l'extrémité de la route forestière « à Didier » (parcelle 12). Le manque d'équipement de ce type se fait sentir.

- Niveau de desserte actuel (Cf : Carte de la desserte et de l'exploitabilité) :

	Surface en sylviculture en ha
Zone desservie facilement par tracteur	293
Zone desservie difficilement par tracteur	114
Total	407

- Conclusion sur le niveau de desserte actuel :

Si 68% de la surface productive peut être considérée comme actuellement bien desservie, des zones restent difficilement accessibles voire inaccessibles aux tracteurs.

- les routes accessibles aux grumiers sont situées dans le tiers inférieur de la forêt
- les longueurs de traînage importantes sont un frein à une bonne commercialisation
- Existence du droit de passage à verser à la commune du Bourget en Huile pour atteindre la route départementale sous le col du Cucheron.

La réflexion sur l'amélioration de la desserte de la forêt communale de La TABLE vu sa situation ne peut se réfléchir qu'avec les deux forêts communales contiguës du BOURGET en HUILE et du VERNEIL.

La desserte reste pour cette forêt un point noir qu'il faut améliorer, le projet d'une route structurante est à envisager afin de diminuer les longueurs de traînage et desservir de manière rationnelle ce massif. Des places de dépôts pourraient alors être implantées.

• **Equipements cynégétiques, piscicoles, pastoraux, contre les risques d'incendie**

Il y aura lieu de respecter les nouvelles dispositions de la loi DTR du 23 février 2005 (schéma départemental cynégétique : réglementation de l'agraineage...)

• **Equipements de protection contre les risques naturels (RTM)**

Aucun

• **Equipements d'accueil du public** (Cf : Carte Accueil du public et sensibilité paysagère)

Les sentiers de randonnée (6 km en deux itinéraires), sont balisés et entretenus par l'association « Bien vivre en Val Gelon ». Ils sont fréquentés par les cavaliers, les VTT, l'hiver en raquettes et ski de randonnée pour l'itinéraire de crête.

Il existe trois chalets dans la forêt :

- Chalet du Champenet, au bord de la route forestière (parcelle 10), assez fréquenté, il est entretenu par des bénévoles de la commune.
- Chalet de Montdondon, parcelle 30, il est utilisé et entretenu par les chasseurs.
- Chalet de l'ancienne station de ski, parcelle B, près de la route du Champet, inutilisé.

DOCUMENT ONF

DOCUMENT ONE

Titre 4 - SYNTHESSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

Durée d'application de l'aménagement : 15 ans, 2008 - 2022

4.1 - EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES

Situation actuelle	Proposition du gestionnaire	Décision du propriétaire
Foncier		
Réduction du nombre enclave constitué de très nombreuses micro-parcelles	Saisir l'opportunité d'acquisition des micro- parcelles.	Avis conforme
Route d'accès à la forêt non cadastrée	Régularisation pour que l'emprise devienne communale.	Engagement dans cette procédure.
Peuplements et conditions stationnelles		
78% de la surface totale est occupée par la hêtraie-sapinière et la pessière qui présentent de bonnes potentialités de production. Les peuplements sont globalement irrégularisés, 10% de la forêt a été rajeunie par la récolte de produits accidentels Il faut maintenir et renforcer cette irrégularité des peuplements.	Maintenir le traitement en futaie irrégulière, bien adapté aux conditions stationnelles.	Avis conforme
La surface terrière moyenne sur la surface en sylviculture de production de toute la forêt (27,6 m ² /ha) est proche des préconisations du GSM ; Le taux de GB+TGB est de 30%, chiffre inférieur aux préconisations du GSM. La surface terrière des peuplements feuillus est faible	Caler le VPR en dessous de la production pour améliorer le taux de GB+ TGB Récolter les GB et TGB en fonction de leur état sanitaire par trouées pour préserver la régénération. Favoriser le mélange des essences	Avis conforme
La régénération s'installe assez facilement après coupes. Il serait souhaitable d'augmenter le % de feuillus d'avenir dans la régénération pour favoriser la biodiversité et travailler au profit des tiges d'avenir dans les jeunes peuplements Dégâts importants sur la régénération basse	Maintenir les travaux sylvicoles au moins au niveau de l'aménagement précédent pour : -favoriser le mélange d'essences. -améliorer les peuplements strates 3 et 4	Avis conforme

Situation actuelle	Proposition du gestionnaire	Décision du propriétaire
Desserte- exploitation		
Les routes accessibles aux grumiers sont situées dans le tiers inférieur de la forêt. Les longueurs de traînage importantes sont un frein à une bonne commercialisation et plus particulièrement pour les petits bois. Participation à l'entretien de la route forestière du Bourget en Huile pour accéder à la route départementale.	Etude d'un projet de desserte globale par route à grumier en liaison avec la commune du Verneil Trouver une solution durable avec la commune du Bourget en H	Avis conforme
Risques naturels		
Des signes récents d'érosion active sont présents sur les berges de certains torrents	Surveiller les embâcles, contrôler les écoulements d'eau issus de la voirie.	Avis conforme
Milieu naturel		
Flore et faune diversifiées, présence d'espèces protégées; - présence de 3 ZNIEFF - présence du tétras-lyre et de la gélinotte des bois.	Le traitement en futaie irrégulière favorise la biodiversité. Règles de sylviculture particulières pour la préservation des espèces protégées Garder des espaces ouverts, favorables au Tétrás-lyre et à la gélinotte des bois. Eviter un dérangement de la faune sauvage par les véhicules à moteur en réglementant la circulation. Lutter contre la circulation des véhicules à moteur.	Avis conforme
Sensibilité paysagère externe marquée	Traitement en futaie irrégulière pour éviter au maximum l'impact visuel des coupes	Avis conforme
Forêt certifiée par PEFC	Les dispositions du présent aménagement sont conformes aux engagements PEFC (Mise en place de panneau d'information et d'une réglementation de la circulation	Avis conforme
Fonctions sociale		
Massif fréquenté pour la randonnée, et par les usagers. Pas d'arrêté de circulation des véhicules à moteur	Mettre en place une réglementation de la circulation sur les voies communales (Arrêté de circulation), afin de contrôler les véhicules.	Avis conforme En cours de réflexion au niveau du massif : projet de Convention forestière intercommunale .
Location de la chasse à titre gratuit (valeur théorique 8 500 €/an) 25% des placettes boisées inventoriées sont concernées par des dégâts de gibier compromettant l'avenir de la régénération	Contrôler l'évolution de la population de cerfs. Adapter les plans de chasse aux évolutions des cheptels. Assurer la réalisation des plans de chasse en concertation avec les chasseurs.	Avis conforme
Demande de pâturage en partie sommitale de la forêt	Concession à étudier et à présenter à la commune	Avis conforme
Captages sans périmètre de protection.	Définition, des périmètres de précautions adaptés.	Avis conforme

4.2 - DEFINITIONS DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

La forêt sera constituée d'une série unique

Objectif principal retenu : Production de bois d'œuvre résineux et feuillus tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages, l'accueil du public et localement la protection contre les chutes de blocs, la protection de la ressource en eau.

Série	Surface (ha)		parcelles	OBJECTIFS (fonctions)		Type de série	Traitement
	Totale	Réduite (*)		Déterminant la sylviculture	Associés		
Unique	539,81	429,71	toutes	Production de bois d'œuvre résineux et feuillus	Protection générale des milieux et des paysages Accueil du public Protection physique contre les risques naturels Protection de la ressource en eau	Série de production tout en assurant, la protection générale des milieux et des paysages, l'accueil du public et localement la protection physique et la protection de la ressource en eau.	Futaie irrégulière

4.3 - DISPOSITIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE (539,81 ha)

4.3.1 - Mode de traitement - Méthode d'aménagement

Traitement idéal :

Pour répondre aux objectifs poursuivis (production, protection physique), la structure idéale est la futaie jardinée : présence au même endroit et en même temps de toutes les classes d'âges, de toutes les strates, dans des proportions équilibrées pour assurer la régénération des peuplements.

Méthode d'aménagement :

La structure actuelle de la forêt est globalement irrégularisée. Le maintien du traitement en futaie irrégulière permettra de réduire l'instabilité des peuplements (préconisations GSM : au moins 2 strates pour la protection). On repoussera néanmoins l'irrégularisation des jeunes peuplements en parquet à un stade de développement ultérieur pour éviter les sacrifices d'exploitabilité.

La série sera traitée en **futaie irrégulière**.

4.3.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Les critères retenus, sont ceux du Schéma Régional d'Aménagement Rhône-Alpes (tableau des Alpes du Nord), correspondent pour l'exploitabilité à ceux d'une sylviculture optimale.

Station forestière	Surface (ha)	%	Essences principales objectifs	Critères d'exploitabilité des essences principales			
				Ages indicatifs	Diamètres objectif et qualité		
					A,B	C	D
1.7 Aulnaies vertes	10,47 ha	2%	Aulne vert	-	Pas de fonction déterminante de production		
4.6 Pessières peu humides du subalpin	68,20	13%	Epicéa commun Mélèze d'Europe	140/180	55 65	55 65	40 45
5.4 Hêtraies-sapinières très acidiphiles	280,20	52%	Sapin pectiné Epicéa commun	100/120	55 55	55 55	40 40
5.7 Hêtraies-sapinières peu humides	70,82 ha	13%	Sapin pectiné Epicéa commun Hêtre	100/120	55 60 60	55 55 50	40 40 30
Vides non boisés	110,12	21%					
Total (surface réduite)	539,81ha	100%					

Il s'agit des critères d'exploitabilité liés à une sylviculture intensive pour des feuillus et résineux tels que les définit le Schéma Régional d'Aménagement Rhône Alpes.

Compte tenu du réchauffement climatique probable, on fera évoluer la répartition des essences en réduisant la place de l'épicéa commun et en diversifiant les essences feuillues.

ESSENCES	Répartition des essences en % en début d'aménagement 2008		Répartition à l'issue de l'aménagement 2022	Répartition à long terme	
	% de la surface totale	% de la surface boisée décrite	% de la surface boisée décrite	% de la surface totale	% de la surface boisée décrite
Sapin pectiné	27%	34%	34%	28%	35%
Epicéa commun	47%	59%	50%	36%	45%
Mélèze d'Europe	0%	0%	1%	2%	2%
Pin sylvestre	0%	0%	1%	1%	1%
Hêtre	1%	2%	5%	5%	6%
Erable sycomore	1%	1%	2%	2%	3%
Merisier	0%	0%	1%	1%	1%
Chataîgnier	1%	1%	2%	2%	2%
Autres Feuillus	2%	3%	4%	4%	5%
Vides non boisables et peuplements inaccessibles	21%			21%	
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

4.3.3 - Détermination de l'effort de régénération

Compte tenu de la dynamique de croissance de la régénération naturelle en montagne, son développement est contrôlé à périodicité d'environ 15 ans (à chaque révision d'aménagement). D'autre part, en futaie irrégulière, le niveau de régénération n'est pas suivi en surface mais par une note d'abondance basée sur le recouvrement (absente, insuffisante, suffisante, abondante). Dans ces conditions, la fixation d'un effort de régénération en surface dont on ne pourra pas contrôler la réalisation est sans objet.

Par contre, on s'efforcera de mener les peuplements vers un état défini par les indicateurs suivants (valeur après coupe) donnés par le GSM :

Surface terrière totale (G) : 20 à 30 m²/ha.

Surface terrière des GB : 50% à 60% de G totale.

Surface terrière des TGB faible tout en conservant les arbres de fortes dimensions à valeur biologique ou paysagère pour leur intérêt patrimonial.

Présence d'au moins 2 strates dans les peuplements.

Régénération : 6 à 9% du couvert.

4.3.4 – Classement des unités de gestion

Deux groupes de parcelles seront différenciés en fonction de la sylviculture appliquée :

Groupe de production (425.80 ha) : parcelles 1 à 31

Groupe en évolution naturelle (114.01 ha) : parcelles B, C, D et E.

Ces parcelles hors sylviculture essentiellement constituées d'espaces non boisés et de pelouses seront maintenues dans leur état naturel.

(Cf : Carte d'aménagement)

DOCUMENT ONE

Titre 5 - PROGRAMME D' ACTIONS

5.1 - DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LE FONCIER

- Délimitation et bornage à réaliser
Sans objet actuellement.
- Recommandations particulières concernant l'entretien des limites et du parcellaire
Entretien général et régulier des limites et du parcellaire : 2 500 €/an.
- Projets d'acquisition et d'application du Régime Forestier, souhaitables.

Saisir l'opportunité d'acquisition des micro - parcelles enclavées.
Régulariser la situation de la route forestière non portée au cadastre.

5.2 - PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE

5.2.1 - Opérations sylvicoles - Coupes

5.2.1.1 - Programme d'assiette des coupes

1- Groupe de futaie irrégulière :

- Mode d'assiette des coupes

Elles seront parcourues par contenance avec mention de la surface terrière Présumée Réalisable (GPR)

- Rotations retenues

Peuplements résineux : rotation moyenne de 12 ans (8 à 10 ans pour les coupes d'améliorations dans les jeunes peuplements)

- Programme d'assiette des coupes (cf. tableau)

Surface totale : 425.80 ha

surface réduite : 409.75 ha

Surface en sylviculture de production : 401, 22 ha

Production : 6 m³/ha/an, soit : 2 407 m³/an.

Surface à parcourir : 344.69 ha

On limite la récolte dans la futaie à 75% de la production afin de retrouver un taux de GB et TGB proche des valeurs préconisées par le GSM (40 à 60% après coupe).

Le Volume Présumé Réalisable est fixé à 1860 m³.

Ce prélèvement, hors chablis, est quasi identique à celui de la dernière période qui s'élevait à 1920 m³ (2 233 m³ par an moins 14% de produits accidentels).

La récolte prévue sur la durée de l'aménagement est de 27900 m³.

La production dans le même temps est estimée à 36 105 m³ (2 407 m³ grumes par an sur 15 ans).

L'augmentation de capital sur pied en futaie prévue est de 8205 m³ soit 20.45 m³/ha ou 1,86 m²/ha au terme de l'aménagement.

Forêt communale de La Table Groupe de Futaie irrégulière Programme des coupes 2008 - 2022													
Série	N° de parcelle ou d'UV (lettre)	Année ou période de passage prévu	Année de passage effectif	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Volume commercial et surface terrière présumés réalisables			Difficulté	Essences principales	Observations
								Vol. (m ³)	Surf terr. (m ²)	Vol./ha (m ³ /ha)			
1	1	2008		16,04	14,81	14,81	JA	1292	117	87	D2	épicéa 60% - sapin 40% -	Tracteur -
1	2	2008		14,73	14,73	14,73	JA	908	83	62	D2	sapin 60% - épicéa 40% -	Tracteur -
1	4	2009		15,50	15,50	15,50	JA	1249	114	81	D2	sapin 60% - épicéa 40% -	Tracteur -
1	14	2010		12,19	12,19	12,19	JA	1000	91	82	D2	sapin 60% - épicéa 40% -	Tracteur -
1	4	2010		15,50	15,50	2,00	JA	200	18	100	D2	mélèze 100% -	Tracteur -
1	12	2011		13,86	13,86	11,86	JA	400	36	34	D2	sapin 60% - épicéa 40% -	Tracteur - emprise projet de route
1	17	2011		9,64	9,64	9,64	JA	800	73	83	D2	épicéa 60% - sapin 40% -	Tracteur -
1	22	2011		12,29	11,27	8,29	JA	400	36	48	D3	épicéa 60% - sapin 40% -	Tracteur - projet de desserte
1	31	2012		29,24	20,17	20,17	JA	600	55	30	D3	épicéa 60% - sapin 40% -	Tracteur - projet de desserte
1	15	2012		8,86	8,86	8,86	JA	700	64	79	D2	épicéa 60% - sapin 40% -	Tracteur -
1	13	2012		9,80	9,80	6,80	JA	300	27	44	D2	épicéa 60% - sapin 40% -	Tracteur - emprise projet de route
1	24	2012		11,70	10,73	9,70	JA	650	59	67	D3	sapin 60% - épicéa 40% -	Tracteur - projet de desserte
1	9	2013		20,74	20,74	20,74	JA	1800	164	87	D2	sapin 60% - épicéa 40% -	Tracteur -
1	25	2014		15,65	15,65	13,00	JA	800	73	62	D3	épicéa 60% - sapin 40% -	Tracteur -
1	26	2014		10,60	8,83	8,83	JA	550	50	62	D3	épicéa 100% -	Tracteur - projet de desserte
1	20	2014		6,46	6,46	3,00	JA	300	27	100	D2	épicéa 50% - autres fs 40% - sapin 10% - - taillis 50 m ³	Tracteur -
1	3	2015		13,47	13,47	3,50	AM	100	9	29	D3	sapin 60% - épicéa 40% -	Tracteur - emprise projet de route
1	6	2015		9,41	9,41	1,00	AM	50	5	50	D2	sapin 100% -	Tracteur -
1	11	2015		15,31	15,31	7,00	JA	450	41	64	D2	sapin 60% - épicéa 40% -	Tracteur -
1	21	2015		13,71	13,71	13,71	JA	1200	109	88	D2	épicéa 60% - sapin 40% -	Tracteur -
1	5	2016		12,58	12,58	12,58	JA	1200	109	95	D2	sapin 60% - épicéa 40% -	Tracteur -
1	10	2016		25,98	25,02	21,00	JA	850	77	40	D2	épicéa 60% - sapin 40% -	Tracteur -
1	7	2017		14,36	14,36	9,00	JA	500	45	56	D2	sapin 60% - épicéa 40% -	Tracteur -
1	8	2017		11,04	11,04	11,04	JA	1000	91	91	D2	sapin 60% - épicéa 40% -	Tracteur -
1	16	2017		14,18	14,18	7,00	JA	600	55	86	D3	épicéa 100% -	Tracteur - partie haute de la parcelle + emprise
1	16	2018		14,18	14,18	7,18	JA	600	55	84	D2	épicéa 100% -	Tracteur - partie basse de la parcelle
1	23	2018		15,61	15,61	10,00	JA	450	41	45	D3	sapin 60% - épicéa 40% -	Tracteur - projet de desserte
1	1	2018		16,04	14,81	14,81	JA	1200	109	81	D2	épicéa 60% - sapin 40% -	Tracteur -
1	30	2019		25,34	18,77	17,00	JA	500	45	29	D3	épicéa 100% -	Tracteur - projet de desserte
1	19	2019		13,71	13,71	12,71	JA	900	82	71	D2	épicéa 100% -	Tracteur -
1	29	2019		10,31	9,37	9,37	JA	550	50	59	D2	épicéa 100% -	Tracteur -
1	4	2020		15,50	15,50	15,50	JA	1200	109	77	D2	sapin 60% - épicéa 40% -	Tracteur -
1	18	2020		12,26	12,26	12,26	JA	900	82	73	D2	épicéa 100% -	Tracteur -

Forêt communale de La Table Groupe de Futaie irrégulière Programme des coupes 2008 - 2022													
Série	N° de parcelle ou d'UV (lettre)	Année ou période de passage prévu	Année de passage effectif	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Volume commercial et surface terrière présumés réalisables			Difficulté	Essences principales	Observations
								Vol. (m³)	Surf terr. (m²)	Vol./ha (m³/ha)			
1	28	2021		10,15	9,14	9,14	JA	400	36	44	D2	épicéa 100% -	Tracteur -
1	2	2021		14,73	14,73	14,73	JA	850	77	58	D2	sapin 60% - épicéa 40% -	Tracteur - emprise projet de route
1	27	2021		1,08	1,08	1,08	JA	50	5	46	D2	épicéa 60% - sapin 40% -	Tracteur -
1	14	2021		12,19	12,19	12,19	JA	900	82	74	D2	sapin 60% - épicéa 40% -	Tracteur -
1	17	2022		9,64	9,64	9,64	JA	800	73	83	D2	épicéa 60% - sapin 40% -	Tracteur -
1	15	2022		8,86	8,86	8,86	JA	700	64	79	D2	épicéa 60% - sapin 40% -	Tracteur -
total forêt				539,81	407,30	344,69 (1)		27900	2536	+ 50 taillis		(1) les surfaces à parcourir plusieurs fois durant l'aménagement ne sont comptabilisées qu'une fois	
								total résineux :	27 780	2525	- 27780 m³ tracteur		
								total feuillus (hors taillis) :	120	11	- 120 m³ tracteur		
								taillis :	50				
								par an (taillis non compris) :	1860	169			
								par an (taillis compris) :	1863				
								par ha en sylviculture et par an (taill. compris) :	4,6				

Nature de la coupe

JA = jardinage ou futaie irrégulière
 TS = taillis
 RE = régénération
 AM = amélioration
 SF = taillis sous futaie
 RA = rase

Difficulté

D1 = le tracteur circule partout dans la parcelle
 D2 = le tracteur ne quitte pas les pistes, débusquage au treuil
 D3 = lançage (moins de 80% de la coupe) ou traînage sur plus de 1500 m
 D4 = lançage (plus de 80% de la coupe) ou câble ou hélicoptère

3 800m³ de récolte sur les 15 ans à venir sont conditionnés par la réalisation d'une infrastructure (253 m3/an).

2- Groupe en évolution naturelle :

Surface totale : 114.01 ha
 surface réduite : 19.96 ha
 Surface en sylviculture de production : 6.08 ha
 Production : 6 m³/ha/an, soit : 36.48 m3/an.
 Aucune coupe de prévue.

La surface en sylviculture pourra être parcourue en coupe en fonction des opportunités du marché (coupe non réglée).

5.2.1.2 - Règles de culture par type de peuplement

Les règles de culture sont définies par les dispositions du guide de sylviculture en vigueur : Guide des sylvicultures de montagne – Alpes du Nord française (GSM). Le GSM est susceptible d'évoluer au fil du temps en fonction des progrès techniques. Les évolutions qui interviendront pendant la durée de l'aménagement seront prises en compte dès lors que les objectifs de l'aménagement ne seront pas remis en cause par cette application.

Les principales recommandations de sylviculture préconisées par ce guide sont déclinées par secteur climatique, par famille de structures de peuplements et par objectif.

Peuplements résineux à objectif de production – Peuplements mélangés de sapin, hêtre et épicéa au montagnard externe mésophile.

Type de structure	Recommandations principales
Famille des jeunes futaies : types R, 3, 23, 2	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les peuplements de type 23 et 2, coupe d'éclaircie par le haut au profit des arbres d'avenir, sans chercher à créer de trouées à ce stade. • Traitement des lisières externes pour assurer la stabilité globale du peuplement. • Pas de coupe en cas d'exploitation difficile.
Famille des futaies adultes : type 1et 12	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe d'irrégularisation par ouverture de trouées (10 ares maximum) respectant les lisières internes du peuplement. • Si possible, privilégier les ouvertures s'appuyant sur les bois mûrs et les semis acquis • Limiter le prélèvement pied à pied entre les ouvertures créées.
Famille des futaies riches en gros bois : type 1GB et 12GB	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe par ouverture de trouées (15 ares maximum) respectant les lisières internes du peuplement. • Privilégier les ouvertures sur les semis acquis et dans les bouquets de TGB. • Limiter le prélèvement pied à pied entre les ouvertures créées.
Famille des futaies à deux étages : type 13 et 13GB	<ul style="list-style-type: none"> • Récolte des TGB et GB en tenant compte de leur degré de maturité ; coupe plus forte et rapide si présence de bois mûrs ou instables.
Famille des futaies claires : Types L, C	<ul style="list-style-type: none"> • Récolte des TGB et GB par zones en tenant compte de leur degré de maturité ; coupe plus forte et rapide si présence de bois mûrs ou instables. • Pas de coupe en cas d'exploitation difficile.
Famille des futaies jardinées : Type J et JGB	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe récoltant en priorité les GB mûrs par bouquets, en faveur des taches de semis acquis. • Limiter le prélèvement pied à pied entre les ouvertures créées.

D'une façon générale, on privilégiera le mélange d'essences en favorisant les essences localement minoritaires.

On effectuera dans les plages de peuplements en jeunes futaies (14% de la surface en sylviculture) des coupes d'amélioration en regroupant autant que possible ces zones d'intervention afin de mieux commercialiser les produits.

5.2.2 - Opérations sylvicoles et travaux

Travaux de dégagement de semis, dépressage, nettoyage dans les strates 3 et 4 en priorité (en moyenne 3 à 4 ha/an). Favoriser le mélange des essences, améliorer les peuplements de ces strates et enlever les arbres mal conformés.

Dépense globale estimée à : 4 000 € HT/an

Privilégier les interventions après coupe dans les zones bien desservies et productives, afin de réduire les coûts.

5.3 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

• Entretien de l'infrastructure

Les dépenses concernant cet entretien (piste et routes) sont estimée à 5 500 € HT/an (La commune réalise une partie de l'entretien de la voirie hors budget forestier- à hauteur de 3000 € HT par an non pris en compte dans cet aménagement)

- Investissements infrastructure :

Projet intercommunal de desserte globale du massif par route à grumier, en liaison avec la forêt communale du Verneil.

Ce projet permettrait la valorisation des coupes sur 30% de la surface productive actuellement mal desservie, ainsi que la baisse du coût des interventions (exploitation et sylviculture) dans cette zone.

Coût estimatif du projet : 165 000€ HT/15ans = 11 000€ HT/an

Une étude détaillée est en cours. (Aide possible 40%) ce taux peut être porté à 70% si le projet est intercommunal

Le tracé des avant-projets est porté sur la carte de la desserte et de l'exploitabilité.

5.4 - AUTRES DISPOSITIONS GENERALES

5.4.1 - Autres opérations en faveur de la biodiversité

La présence de l'habitat d'intérêt communautaire, Mégaphorbiaie nitrophile à Rumex alpinus (code Corine 37.88), identifié de la description des peuplements devra être pris en compte.

Application des recommandations du guide de sylviculture de montagne en matière de biodiversité :

Préservation des habitats de la gélinotte des bois (forêts résineuses et mixtes) :

- Favoriser un sous-étage arbustif feuillu
- En cas de dépressage dans les jeunes peuplements résineux, favoriser l'implantation des feuillus (Sorbier, Noisetier, Sureau...)
- Ne pas élaguer les plantations : maintien d'un abri vis-à-vis des prédateurs (Autour des palombes, Martre)
- Garder des espaces ouverts.

Préservation des habitats du Tétrás-lyre (pessière ouverte) :

- Maintenir des clairières à la limite supérieure de la forêt (si possible avec des graminées pour l'élevage des jeunes)
- Eviter l'envahissement par les sous-arbrisseaux (Rhododendron, Myrtille, Genévriers)
- Maintenir une mosaïque de milieux
- Eviter les coupes et travaux à proximité des lieux de reproduction de mai à mi-août
- Eviter le dérangement hivernal

Le travail engagé de débroussaillage engagé par les chasseurs en partie haute de la forêt, visant à maintenir des espaces ouverts en faveur du le tétras lyre et la gélinotte des bois est à encourager.

Préservation des arbres morts : lors des martelages : maintien d'arbres morts et d'arbres à cavité qui seront repérés sur le terrain pour permettre une conservation de longue durée au fil des martelages successifs (sauf en cas de menace pour l'état sanitaire du peuplement ou la sécurité publique). Ces dispositions sont de nature à favoriser l'entomofaune, l'avifaune cavernicole et les chiroptères.

5.4.2 - Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

L'équilibre sylvo-cynégétique est en passe d'être rompu face au développement du cerf. Un suivi de l'évolution des différentes espèces ongulées sera établi.

Il faudra faire baisser par les plans de chasse et le respect de leur application les populations en surnombre, afin d'être en mesure de garantir le renouvellement des peuplements forestiers.

Application des dispositions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du 2/08/06 concernant l'agrainage.

5.4.3 - Dispositions concernant les ressources naturelles

Protection des captages d'Alimentation en Eau Potable.

Les captages situés parcelles 11 et 14 et près de la parcelle 19 feront l'objet d'un périmètre de précaution de 50 mètres de rayon, en l'absence de réglementation officielle. Dans ce périmètre de précaution, on évitera le stationnement et la circulation des engins.

Périmètres rapproché et éloigné du captage des Quinquins n°2 Aval pour 4.50 ha en parcelles 9 et 10 : les interventions sur cette zone devront respecter les consignes figurant dans l'arrêté préfectoral consultable en mairie.

5.4.4 - Dispositions en faveur de l'accueil du public

Un soin particulier devra être apporté aux travaux d'entretien des peuplements aux abords des sentiers balisés et des zones fréquentées.

L'entretien des sentiers de randonnée est assuré par l'Association intercommunale « Bien vivre en Val Gelon ».)

Réglementation de la circulation en forêt: la prise d'un arrêté communal de circulation doit être pris, Il doit être établi en concertation avec les communes forestières qui jouxtent le territoire communal de La TABLE.

5.4.5 - Dispositions en faveur des paysages

Le traitement en futaie irrégulière qui maintient en permanence un couvert végétal permet de réduire l'impact paysager des opérations sylvicoles.

Le maintien en évolution naturelle du groupe de parcelles B à E (partie haute de la forêt) conservera le caractère sauvage de ces paysages.

5.4.6 - Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique

Prise en compte de ces risques lors des travaux de terrassement ou d'infrastructure.
(Cf annexe 3 : Rapport RTM)

5.4.7 - Mesures générales concernant la défense contre les incendies

L'application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2004 relatif à la prévention des incendies de forêt est de nature à réduire sensiblement les risques d'incendies d'origine humaine.

5.4.8 - Mesures générales d'ordre sanitaire

Les arbres présentant un risque de contamination (arbres récemment colonisés par les scolytes...) seront exploités et évacués le plus rapidement possible. Vigilance pour les boisements purs d'épicéa situés à basse altitude.

Les arbres porteurs de gui doivent être systématiquement extraits pour limiter l'infection.

5.4.9 - Programme d'observations et de recherches

Néant.

5.4.10 - Actions de communication

La pose d'un panneau d'information sur la gestion durable certifiée PEFC, sous le panneau signalétique, à l'entrée de la forêt est souhaitable (pour mémoire : coût estimé à 200 € HT, soit 13€/an sur 15 ans)

Rédigé par Andrée LORANDON,
Chef de projet aménagements

Le chef de projet aménagement



Andrée Lorandon

Avec l'aide des l'agents patrimoniaux responsables du triage : Jean-Paul GERVASON et Didier POURCHAIRE, et l'appui technique du chef de l'Unité Territoriale : Bernard MASSONNAT.

Relevés des pistes, cartographie et analyses SIG : Cécile FLAMAND

Duplication : Pascale GANDY

Présenté en Mairie de La Table, le 26 février 2009.

A Chambéry le 29 Décembre 2009

Contrôlé et présenté par

Pascal BREDY

Responsable du Service Forêt à l'Agence départementale de la Savoie

Le Responsable du service Forêt



Pascal BREDY

Forêt communale de La Table

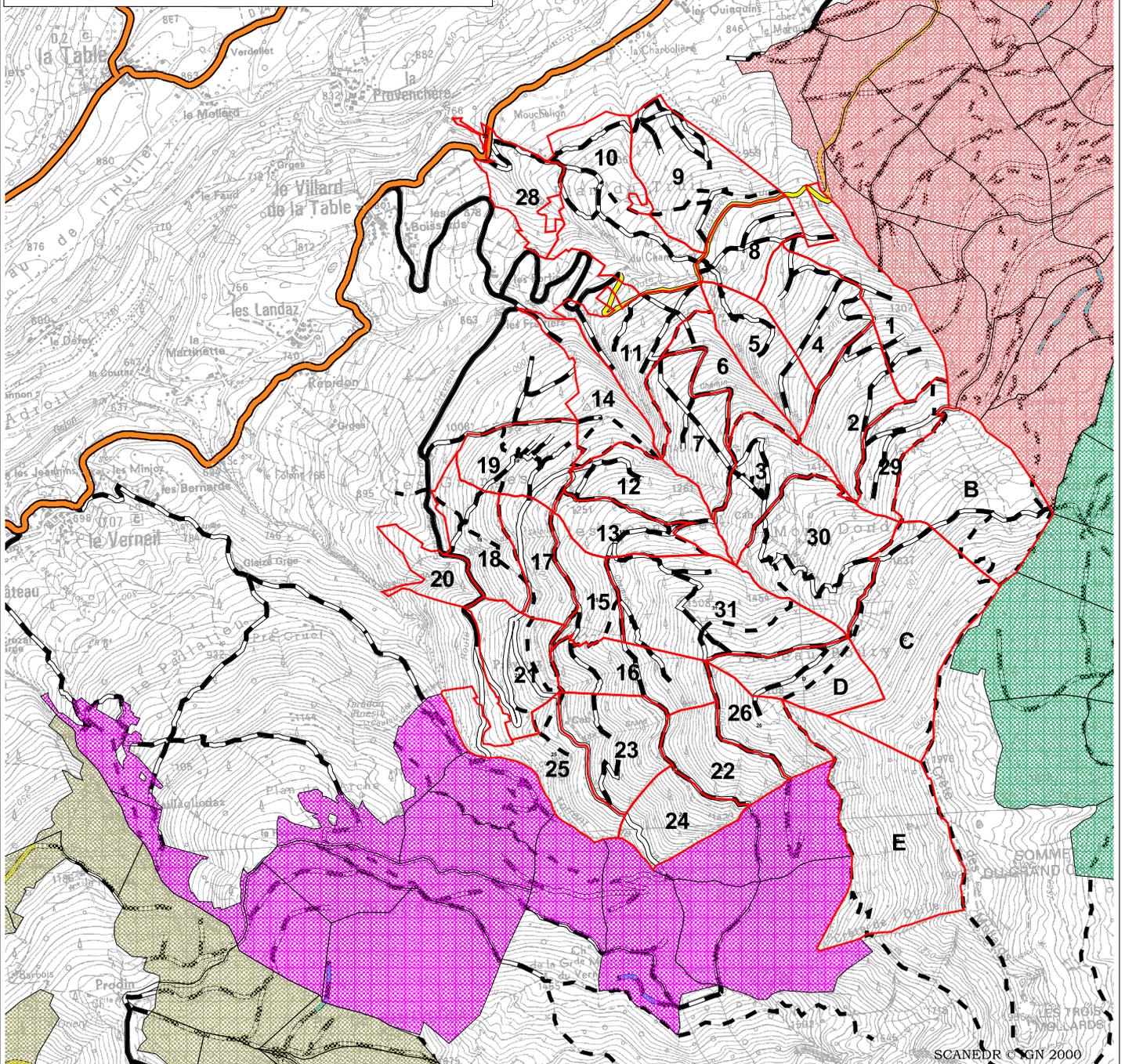
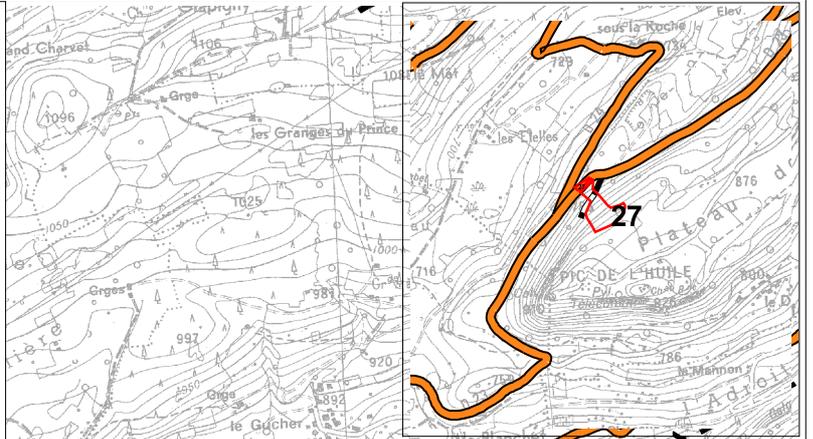
Situation

- Périmètre et parcellaire
- Autres forêts publiques
- Forêt communale du Bourget
- Forêt communale du Verneil
- Forêt communale de Presle
- Forêt communale de St Alban des Hurlières
- Réseau routier principal
- Route nationale
- Route départementale
- Desserte forestière
- Route à grumier revêtue
- Route à grumier empierrée
- Route à grumier en terrain naturel
- Route revêtue non accessible aux grumiers
- Piste empierrée
- Piste en terrain naturel
- Sentier
- Projet de route
- Projet de piste

90 0 90 180 Mètres

1/25000

Agence départementale Savoie, le 19/02/2009(SIG-CF)





Forêt communale de
La Table
Carte d'aménagement

Périmètre et parcellaire

 Série unique de futaie irrégulière (539.81 ha)

 Zone hors sylviculture

Réseau routier principal

 Route nationale

 Route départementale

Desserte forestière

 Route à grumier revêtu

 Route à grumier empierrée

 Route à grumier en terrain naturel

 Route revêtu non accessible aux grumiers

 Piste empierrée

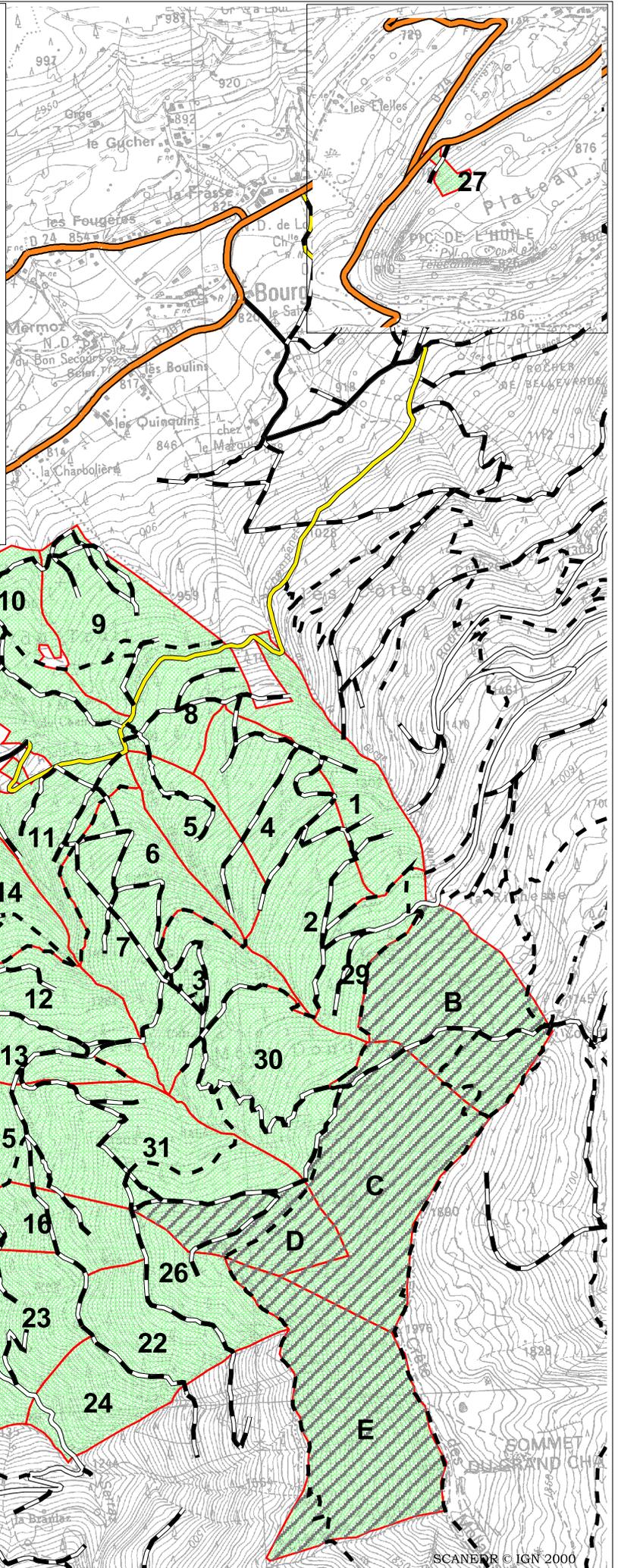
 Piste en terrain naturel

 Sentier

90 0 90 180 Mètres

1/20000

Agence départementale Savoie, le 03/03/2009(SIG-CF)



POUR VOTRE INFORMATION

Les éléments ci-dessous :

TITRE 6

(pour les aménagements « ancien plan type »)

ou

TITRE 3

(pour les aménagements «standards »)

ET TITRE 7

(annexes)

sont non consultables par le public